

Portrait Patrimonial Paysager, Urbain et Architectural Grand Paris Sud Est Avenir



Étudiants : BOOM Ray, FORT Guillaume, GONZALEZ CARO Victoria, JAMET Julie, LECOMTE Maxime, LEGROS Adrien, PANZANI Marie, PESTY Ana Maria, PEUX Helder, ROBERT Hélène, SAOULI Kenzi

Encadrantes : DANG VU Hélène, MATTOUG Cécile

Supervision GPSEA : ZERMATI Yohann

Janvier 2020

Avant-propos

Suite à la commande passée par la Direction de l'Observatoire de l'Établissement Public Territorial Grand Paris Sud Est Avenir, cette présente revue a été produite par les 11 membres de l'Atelier 08 de l'École d'Urbanisme de Paris (Master 1 Urbanisme et aménagement). Ce travail est le fruit d'observations, de recherches et d'enquêtes menées de septembre à décembre 2019.

Remerciements

L'ensemble du groupe tient à remercier notre commanditaire, l'Observatoire et son Directeur Monsieur Julien Blin, pour la confiance qu'il nous a accordée dans la réalisation de cette étude. Nous souhaitons remercier en particulier Monsieur Yohann Zermati, Directeur-adjoint de l'Observatoire, pour son suivi averti et sa disponibilité tout au long de l'avancée de ces travaux. Nous aimerions également remercier les cadres et les agents de GPSEA qui ont pu donner de leur temps pour répondre à nos questions et ainsi alimenter les recherches.

Enfin, nous voulons remercier chaleureusement nos encadrantes, Hélène Dang Vu et Cécile Mattoug, pour leur suivi rigoureux, leurs conseils et leur grande disponibilité pendant ces quatre mois de travail.

1. Un portrait patrimonial pour un territoire en quête d'identité

1.1 Enjeux

Dans la perspective de l'élaboration de plusieurs documents structurants (en cours ou à venir), GPSEA, à travers son Observatoire, souhaite avoir un regard sur le patrimoine architectural, paysager et urbain de son territoire. La question de l'identité du territoire fait l'objet d'une attention particulière dans le livrable car il s'agit d'un véritable enjeu pour l'Observatoire. Le portrait du patrimoine doit être en phase avec les trois objectifs de l'Observatoire :

1. Donner à comprendre le territoire
2. Accompagner la mise en œuvre des compétences territoriales
3. Imaginer le territoire de demain

1.2 Le portrait: un regard sur les différents traits du territoire

Le portrait peut être défini comme une représentation subjective d'un objet, d'une personne ou d'un territoire. Il s'agit de donner à voir des traits caractéristiques pour en dresser une synthèse à valeur descriptive. Le portrait est, ainsi, construit à travers une vision particulière : des choix sont faits afin de souligner ce qui en fait l'identité. Les singularités décelées s'assemblent, alors, pour accentuer l'identité d'une figure. Dans le cadre de cette étude, c'est un territoire qu'il s'agit de donner à voir. Les multiples éléments qui lui sont propres sont représentatifs de ses caractéristiques. Sans être exhaustif, le portrait proposé a pour objectif de donner une vision de ce territoire polymorphe, doté d'un patrimoine historique, culturel, architectural et naturel diversifié.

Le patrimoine : entre institutionnalisé et vécu

Le patrimoine est défini par le dictionnaire Larousse comme provenant du mot *patrimonium* : « *ce qui est considéré comme l'héritage d'un groupe* » ou « *comme un bien propre, une richesse* ». En ce sens, il s'agit d'un bien à valeur exceptionnelle, représentatif d'une période, d'un territoire ou d'une culture. C'est parce qu'il donne à voir une histoire commune qu'il peut être perçu comme héritage à conserver. Relatif à l'exceptionnel, au remarquable, il peut dans certains cas faire l'objet d'un classement national voire international.

D'autres lieux, bâtiments et objets donnent à voir le territoire et le passage des époques. Une dimension sociale et vécue émerge alors. Ce n'est pas le caractère exceptionnel qui définit un héritage mais l'identification et l'attachement qu'en ont les usagers. En cela, il s'ancre dans une culture et en devient élément représentatif. Il est ainsi possible de parler d'un patrimoine ordinaire, et cependant, reconnu dans l'imaginaire commun. Celui-ci se traduit par une appropriation physique, mentale et affective. De ce fait, en 2003 l'UNESCO reconnaît les communautés comme garantes de leur patrimoine culturel.

Un dernier volet du patrimoine relève de sa dimension immatérielle, qui peut elle aussi faire l'objet d'un héritage commun susceptible d'un attachement ou d'une labellisation. Cet aspect du patrimoine a été volontairement écarté de l'enquête car il n'était pas spécifié dans la commande. De plus, il a semblé difficile de caractériser des éléments de patrimoine immatériel à l'échelle globale d'un territoire tel que celui de GPSEA.

Deux définitions du patrimoine ont donc été retenues : d'une part à un patrimoine institutionnalisé relevant d'un caractère exceptionnel, et d'autre part un patrimoine ordinaire défini par l'appropriation qu'en ont les populations.

TERRITOIRE

Époque Gallo-romaine

JUSQU'AU VE SIECLE

Le territoire est constitué sous forme de *villas* : des propriétés campagnardes. Le territoire est ravagé par les invasions barbares entre 275 et 276. L'évêché de Paris s'est constitué vers le IIIe siècle., son premier titulaire est Saint-Denis. C'est à cette époque que le territoire s'organise autour des abbayes et des églises.



Période seigneuriale

VE-XVIIIIE SIECLE

Naissance des édifices royaux tels que le château d'Ormesson (1475), le domaine de gros bois. La Ferme de Monsieur en est une annexe jusqu'en 1920. Les seigneurs et rois sont seuls autorisés à pratiquer la chasse, ils bénéficient d'un droit de colombier, dont certaines villes sont encore dotées (Créteil, Bonneuil, Mandres)



Période post-révolutionnaire

APRES 1789

1787 : Necker crée la première division de la France en départements avec des chefs-lieux divisés en districts.



Révolution industrielle

XIXE SIECLE

1837 voit naître les premières lignes de chemins de fer sur le territoire. À cette époque, des établissements industriels et des usines s'implantent apportant prospérité économique au territoire.



Période contemporaine

DEPUIS LE XXE SIECLE

Le territoire est partagé entre son héritage rural, notamment à travers la culture des fleurs à l'image de Mandres-Les-Roses, baptisée ainsi en 1958, et le développement industriel, à l'image de Bonneuil.



La commande relève trois facettes du patrimoine définies ci-dessous :

Architecturale : Le patrimoine architectural peut relever du caractère monumental qu'ont certains édifices et infrastructures. Il appelle, également, à une valeur esthétique. Les bâtiments perdurent à travers le temps : leur architecture est propre à leur époque de construction et leur localisation. Pour ces raisons, ils sont les témoins de l'histoire du territoire. Le patrimoine architectural peut également être défini par l'attachement qu'en a la population.

Paysagère : Le paysage renvoie, selon le dictionnaire Larousse, à une « étendue spatiale, naturelle ou transformée par l'homme, qui présente une certaine identité visuelle ou fonctionnelle ». Dans ce portrait la notion de paysage appelle celle de la perception : c'est par son homogénéité qu'il peut être appréhendé : il forme un tout alors représentatif d'un espace. D'une part, pour la biodiversité qu'il contient, d'autre part parce qu'il est représentatif d'un territoire, le paysage constitue un élément de patrimoine à part entière.

Urbaine : Si le paysage inclut les espaces naturels, il est possible de parler de paysages urbains. En cela, ce patrimoine fait écho au tissu urbain : à ce qui est relatif à la ville. Les composantes morphologiques de la ville témoignent de son histoire et des sociétés qui l'ont façonnée. L'urbain est donc représentatif des aménagements et choix sociétaux et politiques. Il est ainsi un héritage constitué au fil du temps.

Ces trois facettes du patrimoine ont été abordées sous le prisme de la tension entre le patrimoine institutionnel, et le patrimoine tel qu'il est perçu par les usagers du territoire. Cette interrogation découle des premières phases exploratoires sur le terrain, durant lesquels il a semblé que les habitants s'identifient à un patrimoine qui n'est pas toujours celui qui est véhiculé par les institutions (classement, labellisation). **Quelle identité du territoire se dégage alors de la tension entre patrimoine institutionnel et vécu par les usagers ?**

2. Méthodologie adoptée

2.1 Une méthodologie construite selon la définition du patrimoine : entre vécu et institutionnel

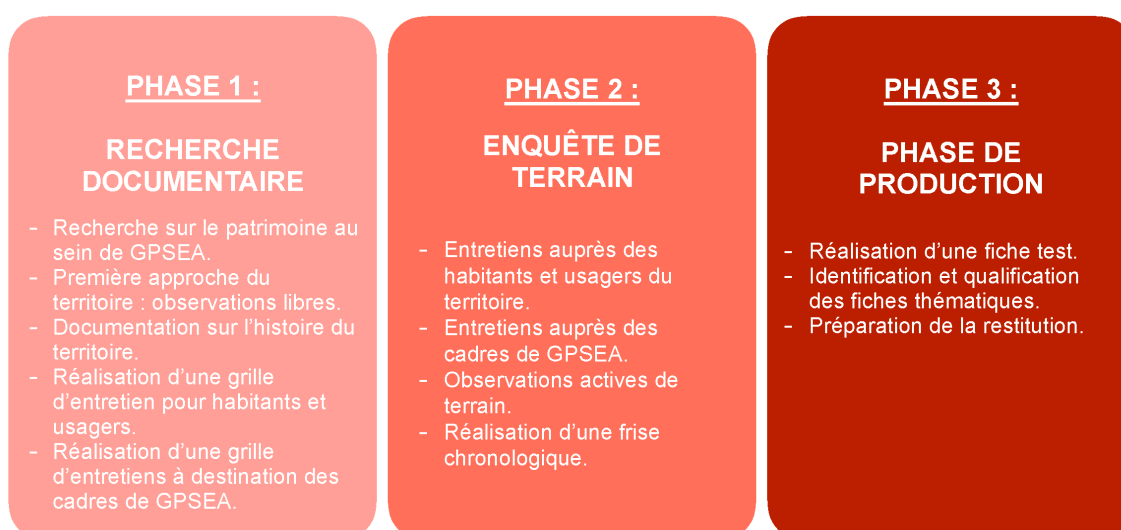


Schéma : Protocole de recherche

Après une première phase exploratoire (recherches bibliographiques, visites de terrain, entretiens libres) permettant de comprendre les enjeux de la commande et d'appréhender le territoire, la partie opérationnelle de l'étude a pu être entamée.

Cette approche méthodologique sur l'identité patrimoniale du territoire s'appuie sur une volonté de comparer des visions du patrimoine institutionnel et vécu. L'objectif est de caractériser une tension (décalage, cohérences, disparités) entre la vision institutionnelle et vécue du patrimoine, pour établir un portrait patrimonial du territoire construit par ces deux volets. Le constat réalisé lors des premières explorations de terrain s'illustre par exemple avec la closerie Falbala, construite au cœur de la ville de Périgny et classée monument historique. Malgré cette reconnaissance institutionnelle, peu d'usagers ont considéré cet élément comme du patrimoine et encore moins lorsqu'ils sont extérieurs à la commune.

Ainsi, partant du postulat d'une complémentarité entre le patrimoine institutionnel et le patrimoine vécu, le travail a été scindé en deux étapes. Il s'agit tout d'abord d'identifier le patrimoine du territoire à travers ses deux facettes. Cela s'est traduit par une recherche sur l'histoire du territoire, puis la conduite de recherches sur le patrimoine institutionnel et vécu. Le choix de mener des enquêtes de terrain et des entretiens découle de la volonté que ce portrait soit le fruit de la perception de l'ensemble des usagers du territoire. Dans un second temps, des thématiques transversales ont été définies grâce notamment aux résultats de l'enquête de terrain. Une fois ces données traitées, elles ont permis de déterminer les éléments et lieux les plus importants pour les usagers afin d'identifier le patrimoine du territoire et d'en dégager une identité propre.

2.2 Recherches sur l'histoire du territoire

Des travaux de recherche ont été menés concernant l'histoire du territoire (i.e. histoire de sites dans le périmètre des communes faisant partie de GPSEA). Ces recherches ont alors permis d'obtenir des informations supplémentaires sur les édifices évoqués dans le contenu des thématiques : ce sont des clefs de compréhension sur lesquelles s'appuyer afin de définir l'identité du territoire.

En particulier, ce travail s'appuie sur une étude comparative des cartes de différentes époques, complétée par une analyse d'ouvrages sur l'histoire urbaine de la région Île-de-France et du Val de Marne. Cela permet de donner à voir une histoire partagée du territoire et de comprendre le contexte de sa formation, ainsi que celui du patrimoine qu'il contient. Pour ce faire, des cartes issues de géoportail, établies à plusieurs époques (Carte de Cassini, carte d'État-Major, IGN), ont été consultées. Les ouvrages mobilisés sont les suivants : Le Val de Marne, Art et Histoire de George Poisson (1968) et Histoire du Val de Marne d'Alain Croix (1987).

2.3 Entretiens relatifs au patrimoine institutionnel

L'objectif de cette recherche était d'obtenir la vision institutionnelle et professionnelle des agents du territoire sur le patrimoine à partir d'entretiens téléphoniques semi-directifs d'environ 30 minutes. Julien Blin (Directeur de l'Observatoire, des Études et du SIG chez GPSEA), Thierry Blouët (DGA Citoyenneté), Jean-François Lamy (chargé du développement agro-économique et du tourisme) et François Paillé (DGA adjoint Citoyenneté). En complément, des recherches sur le patrimoine institutionnel ont été menées sur deux niveaux :

- Local : analyse des PLU
- National : recherche dans les bases de données au niveau national.

Des entretiens au niveau associatif auraient été judicieux. Compte tenu du temps et des ressources limités, ce type d'entretien n'a pas été effectué.

Cette recherche a permis de dégager quatre catégories possibles de classement des sites qualifiés de “patrimoine institutionnel” :

- Sites ou immeubles classés
- Sites ou immeubles inscrits
- Label patrimoine du XXe siècle
- Label architecture contemporaine remarquable

2.4 Enquêtes relatives au patrimoine vécu

Ce travail est réalisé à partir d’enquêtes de terrain auprès des usagers du territoire rencontrés et interrogés in situ. Les usagers sont des habitants et des usagers non-habitants le territoire. Des micro-trottoirs à partir de questionnaires ont été organisés dans chacune des communes du territoire.

En complément, un travail d’observations/enquêtes sur des sites spécifiques a été entrepris. Ce travail consiste à identifier des informations propres à un site (e.g. datation, style architectural, etc.) n’ayant pas été relevées par les enquêtes de terrain auprès des usagers. Il s’agit d’un outil complémentaire des enquêtes pour la représentation du patrimoine vécu.

2.5 Panel et profil des enquêtés

Une grande partie de ce travail s’attache aux témoignages d’usagers afin de rendre compte de la diversité des représentations du territoire. Pour cela, entre 8 et 15 entretiens par ville ont été menés, pour un total de 169 enquêtes sur l’ensemble du territoire. L’objectif était de donner la parole à ceux qui vivent (habitants, actifs et autres usagers) sur les grandes villes du territoire, autant qu’à ceux plus éloignés des centralités habituelles.

Le panel d’enquêtés a été construit dans l’objectif de donner à voir une diversité de représentations. Cette diversité permet d’avoir des regards différents de ce qui compose le patrimoine. Afin d’atteindre ce but, des personnes ont été interrogées dans au moins 3 sous-secteurs différents de chaque commune. Néanmoins, l’exercice n’a pas permis d’obtenir un panel représentatif de la population réelle, en raison du manque de temps et de l’effectif interrogé. Pour garantir la plus grande diversité possible, les heures et les jours d’interrogations ont été variables (à l’exception des week-ends).

2.6 Une structuration par thématiques

Le contenu de la revue

Un portrait a été réalisé, intégrant deux approches du patrimoine : celle véhiculée par les institutions, et celle perçue par les usagers. Ce choix se justifie par le fait que le patrimoine institutionnalisé n’est pas forcément celui perçu et partagé par les usagers. Ces derniers sont attachés à leur territoire, de par leurs expériences et leur familiarité avec un lieu.

En plus de la dimension esthétique, il s’agit d’inclure la valeur affective et d’usage : un objet, un site, un paysage devient patrimoine parce qu’il suscite des émotions à celui qui le regarde, l’investit et le fait sien. Partant de ce constat, les résultats de ces recherches ont mené à la réalisation d’une revue comprenant des thématiques relatives aux lieux identifiés.

L'enjeu de la transversalité au service d'une identité unique du Territoire

Les thématiques transversales permettent d'illustrer les dynamiques communes au territoire de GPSEA et de contribuer à la constitution d'une identité qui dépasse les frontières communales. C'est bien un portrait patrimonial synthétique du territoire de GPSEA qui est ici proposé. L'enjeu de ce portrait est ainsi de casser la logique qui oppose les communes rurales aux communes urbaines par le biais du patrimoine, considéré comme un facteur d'unité.

3. Présentation des fiches thématiques

3.1 Les grands paysages de GPSEA

La fiche « Les grands paysages de GPSEA » se veut introductive. Elle permet de comprendre les principaux traits géographiques du territoire. En effet, les communes de Grand Paris Sud-Est Avenir sont marquées par de grands paysages contrastés : naturels, ruraux et urbains. Non cantonnés aux limites administratives, ils sont des éléments transversaux structurants le territoire. Ces paysages forment donc autant de traits caractéristiques de son identité.

3.2 Entretiens relatifs au patrimoine institutionnel

La fiche « Lieux de loisirs et de promenade dans les espaces naturels » présente un portrait des espaces naturels aménagés comme lieux de loisirs et vécus comme tels. En ce sens, c'est au travers des questionnaires que ces espaces sont apparus comme étant incontournables. Ils paraissent comme des espaces faisant partie du quotidien des usagers : ils y passent leur temps libre et profitent de ces sites pour se rassembler.

3.3 Lieux de rassemblement et repères urbains quotidiens

Les « Lieux de rassemblement et repères urbains quotidiens » mettent en évidence les éléments de patrimoine pour lesquels les usagers ont un fort attachement. Parfois cet attachement est purement fonctionnel, esthétique, symbolique, ou bien les édifices constituent de simples repères. Souvent, ces repères servent de point de rendez-vous et ils créent des centralités. Cette thématique rappelle les lieux importants pour les usagers qui échappent à la définition traditionnelle du patrimoine en raison de leur caractère commun.

3.4 Lieux culturels

La fiche « Lieux culturels » présente des équipements dédiés à la culture et ayant un intérêt patrimonial (institutionnalisé ou vécu). Il s'agit d'équipements reconnus, d'une part pour leur qualité architecturale, et d'autre part pour leur contribution à la construction de l'identité du territoire et à la qualité de vie des usagers. La fiche aborde aussi le sujet de la revalorisation du patrimoine. Elle illustre des lieux actuellement délaissés qui pourraient, par leur potentiel, reprendre vie, en ayant une autre fonction que celle initialement prévue.

3.5 Lieux d'intérêt historique

La fiche « Lieux d'intérêt historique » se charge de donner une représentation du patrimoine hérité, représentatif des époques antérieures. Ces objets, par leur aspect architectural, témoignent de l'histoire du territoire. En cela, ils participent à renforcer son identité. Certains sites tels que les châteaux sont institutionnalisés, d'autres sont identifiés seulement par l'attachement qu'en ont les usagers.

3.6 Lieux de culte

La fiche « lieux de culte » est une thématique qui met en évidence les bâtiments religieux qui ont à la fois une valeur historique, culturelle et religieuse. Ils ont été séparés des « biens d'intérêt historique », car ils présentent aussi des enjeux de pratiques populaires. De plus, de nouveaux lieux de culte émergent, participant à l'arrivée de pratiques religieuses différentes et introduisant également de nouvelles cultures.

La Revue

01 Les grands paysages

02 Les lieux de loisirs et de promenade dans les espaces naturels

03 Lieux de rassemblement et repères urbains quotidiens

04 Lieux culturels

05 Lieux d'intérêt historique

06 Lieux de culte

01

Les grands paysages



1. Vue aérienne des pavillons à Marolles-en-Brie



2. Production horticole à Mandres-Les-Roses



3. Champs sur le plateau Briard

Sommaire

Introduction

1. Un paysage urbain polymorphe

- 1.1 Un tissu urbain aggloméré dans le Nord-Ouest du territoire
- 1.2 Le deuxième arc urbanisé qui va de Bonneuil-sur-Marne au Plessis-Trévisé laisse plus de place à la forme urbaine pavillonnaire
- 1.3 Les centres-bourgs anciens
- 1.4 Les milieux “rurbains” (pavillonnaires)

2. Un territoire modelé par les paysages naturels

- 2.1 Les espaces naturels aménagés et préservés
- 2.2 Un territoire dessiné par le réseau hydrique

3. Un territoire façonné par les paysages ruraux

- 3.1 Un territoire de production agricole
- 3.2 Des serres en série : production horticoles et maraîchères

A retenir

Introduction

Le territoire de Grand Paris Sud Est Avenir se compose de paysages urbains, ruraux et naturels. Leur diversité façonne l'identité du territoire et le rend unique. Les habitants du territoire sont sensibles à ces repères paysagers du territoire et à leur protection. Ils contribuent grandement à l'instauration du cadre de vie de GPSEA et font de fait l'objet de politiques de préservation et de valorisation. Ces différentes formes paysagères sont observables depuis des lieux surplombant le territoire, comme les belvédères, ou plus simplement depuis le haut d'un immeuble. Ils offrent des vues d'ensemble aux usagers et permettent de donner à voir la diversité du paysage du territoire. Ces points de vue nous ont été cités par les usagers. Depuis le Parc Du Rancy, à Bonneuil-sur-Marne, une vue panoramique du paysage urbain est par exemple possible. Une habitante de Créteil a, également, confié pouvoir observer le territoire aggloméré depuis un belvédère. De même, des points de vues panoramiques des zones pavillonnaires de plusieurs communes du territoire se trouvent à Chennevières et à Marolles-en-Brie.

Méthode

Un tissu urbain polymorphe

Cette partie a pour but de montrer la forme et la répartition des tissus urbains en fonction des différentes communes, ainsi que la localisation des centres anciens. Ces informations viennent essentiellement du site geo.data.gouv.fr

Un territoire façonné par les paysages ruraux

Nous avons ici voulu localiser les espaces agricoles pour illustrer l'importante surface qu'occupent les exploitations agricoles. Nous avons également choisi de représenter les serres horticoles qui sont à la fois une exploitation agricole, un savoir faire, mais aussi un patrimoine local important pour la population.

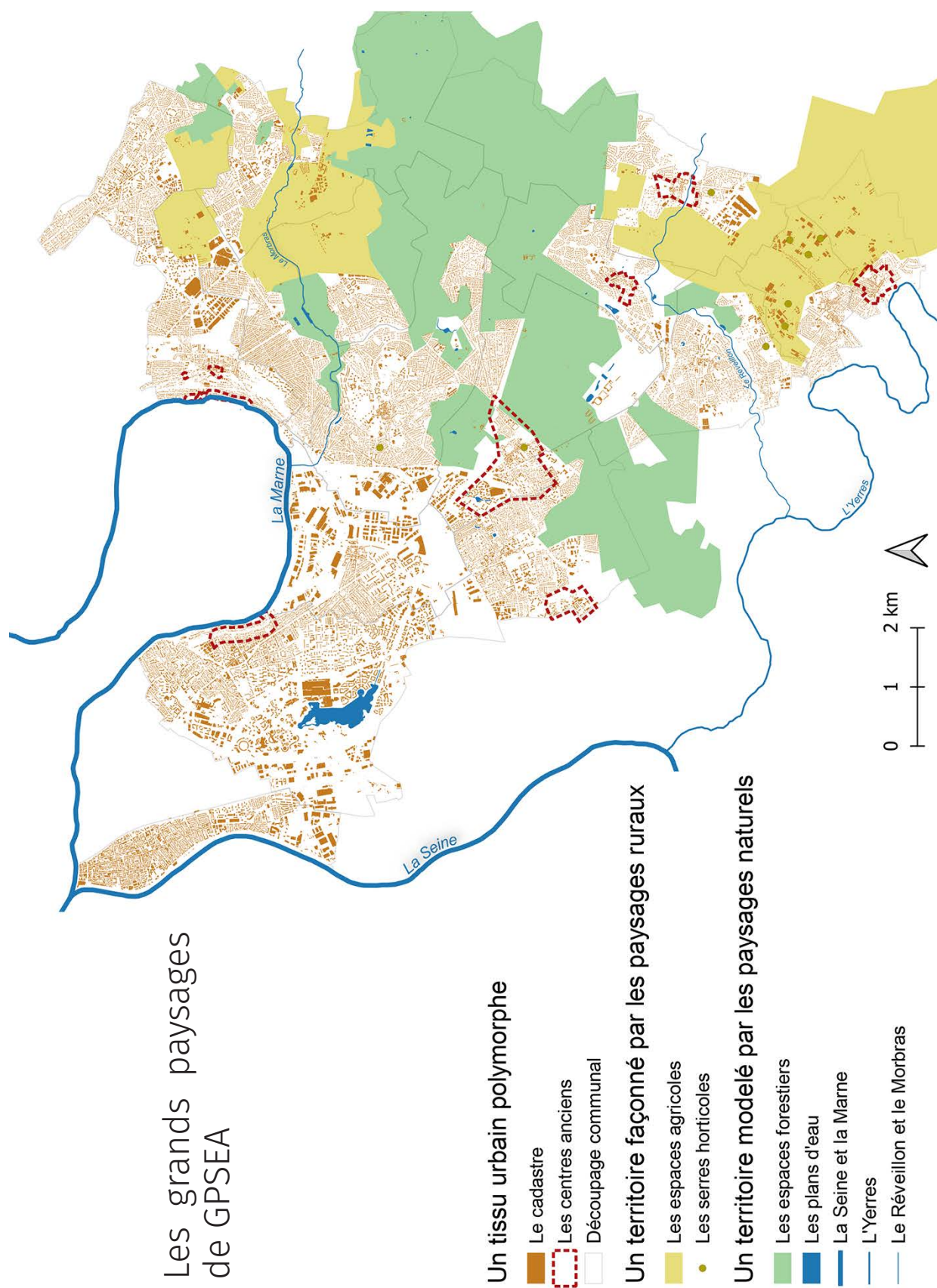
Un territoire modelé par les paysages naturels

Composée des espaces forestiers et des plans d'eau, cette partie veut montrer la place prédominante qu'occupent les espaces naturels sur le territoire. Très souvent cités par les habitants, les forêts et les plans d'eau sont des lieux de balades et de loisirs ; ils contribuent à l'attachement qu'on les habitants pour ce territoire et à un bon cadre de vie.

Analyse

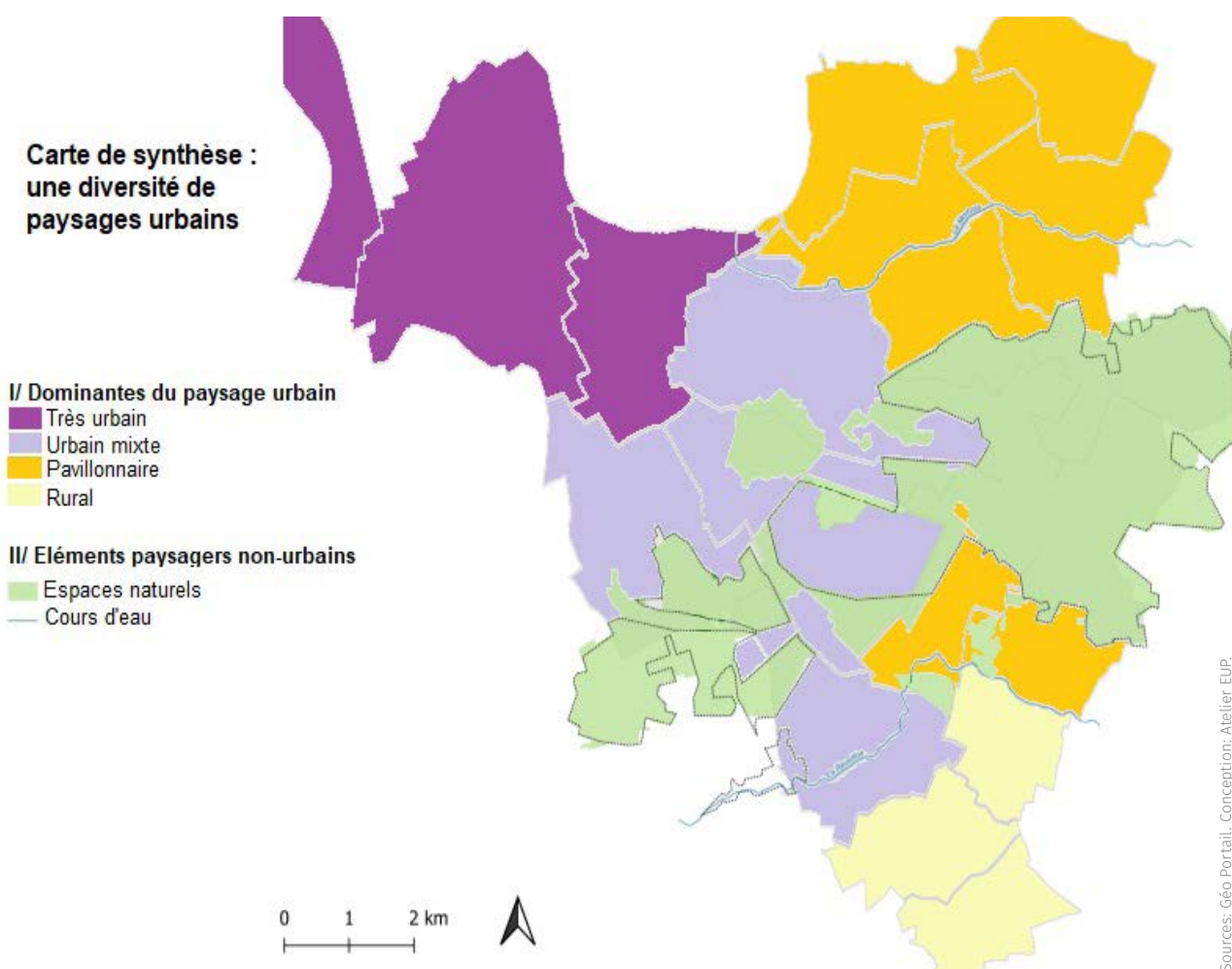
La carte ci-après synthétise la composition paysagère globale du territoire. On remarque en premier lieu que **la forêt et les cours d'eau sont des éléments transversaux à l'ensemble du territoire** et que par ailleurs le territoire se compose de 3 grands types de paysages : un environnement urbain aux densités relativement fortes dans les communes proches de Paris, au Nord et le long des fleuves. En outre, l'Arc Boisé coupe le paysage urbain en deux et des grands espaces agricoles rendent compte d'un paysage rural à l'Est et au Sud du territoire.

Les grands paysages de GPSEA



Source : datagouv.fr, Conception : Atelier EUP

1. Un paysage urbain polymorphe



Analyse

Cette carte de synthèse met en évidence **les dominantes paysagères urbaines éclectiques relatives à la variété des densités et des formes d'habitats du territoire** (du Nord Ouest au Sud Est) :

Au Nord-Ouest, un secteur aggloméré très largement composé d'habitats collectifs parmi lesquels, de grands ensembles (sous forme de tours R+15) ;

Dans la continuité, un arc à dominante d'immeubles en R+6 et de quartiers pavillonnaires anciens .

De l'autre côté de la bande forestière qui traverse GPSEA (l'Arc boisé), un secteur au bâti récent, composé de zones pavillonnaires et d'immeubles neufs et qui sont des excroissances de centre-bourgs anciens.

A l'extrême Sud-Est, de petites villes au caractère rural, composées d'anciennes bâtisses aux vieilles pierres, de corps de fermes et de maisons individuelles principalement.

1.1 Un tissu urbain aggloméré dans le Nord-Ouest du territoire

Dans la continuité de l'agglomération parisienne, le Nord-Ouest de GPSEA est la partie la plus densément urbanisée du territoire (Alfortville, Créteil et Bonneuil-sur-Marne). Cette partie du territoire est principalement composée d'habitats collectifs dont de grands ensembles (barres d'immeubles hautes R+15). Dans ce paysage, des objets architecturaux sont remarquables et aident à identifier le territoire (ex : Les Choux de Créteil). Les témoignages d'usagers ont souligné leur attachement à ce cadre de vie urbain. Cette prédominance d'habitats collectifs ne doit pas cacher par ailleurs une mixité des formes d'habitats : au côté des grands ensembles évoqués, on relève d'autres formes d'habitats collectifs de plus petites tailles (Bonneuil-sur-Marne) ainsi que de l'habitat individuel (quartiers près du centre-bourg ancien de Créteil).



Auteurs, 2019

Grands ensembles, Créteil, Boissy-Saint-Léger et Bonneuil-sur-Marne

« Le paysage est en hauteur, les gens sont attachés à leurs bâtiments » (un couple de retraités, Quai de la croisette, Créteil).

« Il y a beaucoup de barres d'immeubles »

(une habitante de 57 ans interrogée à Boissy-Saint-Léger. Ces termes ont été repris à deux reprises par d'autres habitant(e)s)

1.2 Le deuxième arc urbanisé qui va de Bonneuil-sur-Marne au Plessis-Trévisé laisse plus de place à la forme urbaine pavillonnaire.

Le paysage pavillonnaire est typique des périphéries urbaines de la seconde moitié du XX^{ème} siècle qu'on retrouve à Sucy-en-Brie et Bonneuil-sur-Marne, avec des maisons individuelles aux pierres anciennes et d'ornements relatifs aux modes urbaines des périodes de construction. Les formes pavillonnaires les plus récentes présentent des formes architecturales modernes (haut de Santeny) et plus uniformes tel que les maisons mitoyennes de Marolles-en-Brie.



Auteurs, 2019

Quartiers pavillonnaires, Bonneuil-sur-Marne et Sucy-en-Brie

« En entrant dans la ville la première fois par la A86, je me suis dit que c'était une grosse cité. Mais, il y a une diversité des quartiers, une diversité des formes et de la mixité sociale. Il y a beaucoup de maisons individuelles au quartier calme et aussi des cités »

(un restaurateur de 43 ans à Bonneuil-sur-Marne)



Auteurs, 2019

Urbain R+4, Le Plessis-Trévisé et Villecresnes

« On a certains vieux bâtiments centenaires. Il y a de tout mais surtout des maisons individuelles type années 50 je crois et, les appartements sont dans le style des années 30 et 50 en général. Les nouveaux appartements sont jolis. C'est calme »

(une dame retraitée de Sucy-en-Brie)

1.3 Les centres-bourgs anciens

Aux yeux des usagers rencontrés, les centres anciens constituent des éléments structurants de l'espace urbain. Centre depuis lequel l'étalement urbain s'est généralement déployé, de manière non concentrique pour les villes les plus denses. De nombreux enquêtés se sont plaints de l'absence de centre-ville à proprement parler et de la faible vie locale qui en découle.

« La ville est éclatée en plusieurs morceaux »

(une habitante de Chennevières-sur-Marne)

Au contraire, les centres anciens bénéficient d'un environnement agréable et privilégié qui les rend attractifs, de sorte qu'ils attirent les habitants venus de communes voisines.

« J'aime l'ambiance de "petit-village" du Plessis-Trévisé, on s'y sent bien » (une habitante de la Queue-en-Brie)



Auteurs, 2019

Rue carrossable - centre ancien Sucy-en-Brie et le vieux Crèteil

« C'est beau, on dirait un village vers l'église »

(une jeune de 24 ans, à Sucy-en-Brie)



Sources Ministère de la culture, ZPPAUP de Mandres-les-Roses

Certains centres anciens font l'objet d'une protection institutionnelle spécifique en raison de leur caractère historique. Les ZPPAUP, (Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager, précèdent les AVAP Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine) définissent en accord entre l'État et les collectivités, les modalités de gestion d'un secteur urbain d'intérêt patrimonial, avec un financement à la clé.

Le centre-ville historique de Mandres-les-Roses est placé sous contrôle de cette législation. Cela implique notamment un zonage des éléments relevant d'intérêt historique ou de jardin de qualité. Il encadre la gestion à instaurer pour ces zones relatives au périmètre défini par le document. Le règlement de juin 2002 du ZPPAUP de Mandres-les-Roses visait les secteurs du centre-bourg, des berges de l'Yerres et le secteur de l'ancienne gare. Ces périmètres se sont vus associer des règles concernant l'aménagement possible. Les acteurs souhaitant prendre part à l'aménagement (destruction, reconstruction) dans ces périmètres doivent obligatoirement se référer aux règles applicables. Dans la même logique de protection et de mise en valeur, le règlement relatif au ZPPAUP instaure des règles concrètes quant à la restauration et l'entretien de ces zones

1.4 Les milieux "rurbains" (pavillonnaires)

Au Sud du territoire, le paysage devient rurbain (effets de densification et d'étalement urbain, traduisant un empiétement sur le paysage rural). Il s'illustre par l'arrivée de pavillons et d'autres formes urbaines qui modifient le rapport à la ville rurale. Ce paysage rurbain est composé d'un socle rural sur lequel se trouve des constructions modernes et des pavillons (maisons individuelles avec jardin).



Auteurs, 2019

Zone pavillonnaire Marolles-en-Brie et centre urbain peu dense au centre de Santeny

« C'est pour le cadre de vie qu'on a choisi d'emménager à Marolles. C'est comme un grand village proche de Paris où la nature est omniprésente »

(une commerçante et habitante de Marolles-en-Brie, 50 ans)



Auteurs, 2019

Façade de lierres à Périgny et Ferme des Lyons à Santeny

2. Un territoire modelé par les paysages naturels

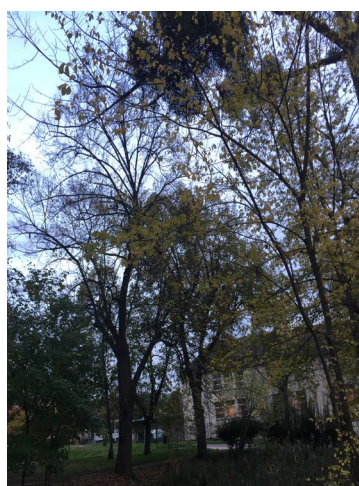
Des petits parcs communaux à la forêt domaniale de Notre-Dame, en passant par les cours et plans d'eau, les espaces naturels - plus ou moins anthropisés - façonnent l'identité du territoire.

Un cadre institutionnel de protection des paysages naturels permet de préserver ces paysages naturels, importants autant pour les passants qui s'y promènent que pour les institutions qui protègent leur biodiversité.

2.1 Les espaces naturels aménagés et préservés

Les espaces naturels aménagés ont une forte empreinte visuelle sur le territoire. Les entretiens ont montré le fort attachement des usagers du territoire pour ces espaces naturels, propices aux loisirs et au lien social.

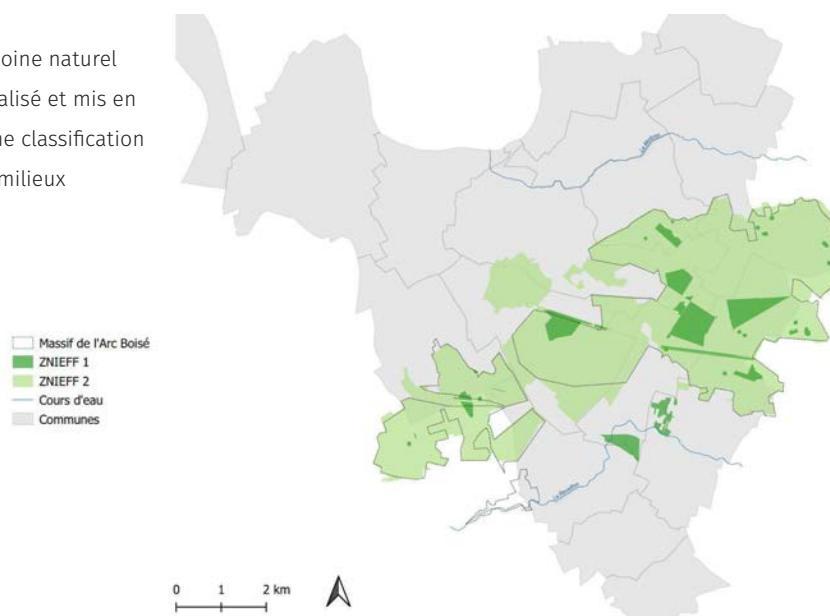
Composé de la Forêt Domaniale de la Grange et de Notre-Dame, de la Forêt Régionale de Grosbois et de quelques forêts privées, le Massif de l'Arc Boisé constitue l'ensemble forestier le plus important du département : il s'étend sur 3000 ha et 17 communes dont 8 sur le territoire de GPSEA (Boissy-Saint-Léger, La Queue-Brie, Limeil-Brévannes, Marolles-en-Brie, Noisieu, Santeny, Sucy-en-Brie et Villecresnes).



Auteurs, 2019

Parc municipal de Sucy-en-Brie (Préfecture) et Parc du Rancy à Bonneuil-sur-Marne

Un patrimoine naturel
institutionnalisé et mis en
valeur par une classification
des milieux



Source : datagouv.fr. Conception: Atelier EUP

Définitions :

Forêt de Protection: forêt identifiée comme préservant des écosystèmes particulièrement sensibles.

ZNIEFF 1: possède au moins une espèce ou un espace écologique primordial

ZNIEFF 2: plus vaste qu'une ZNIEFF 1, comprend une cohérence écologique et paysagère avec de fortes potentialités écologiques

2.2 Un territoire dessiné par le réseau hydrique

Des berges à préserver et à aménager

Le territoire est traversé par la Seine à l'Ouest et la Marne au Nord, mais aussi par un important réseau d'affluents (le Réveillon et le Morbras). La gestion de l'eau et la préservation de sa qualité sont des enjeux majeurs pour un territoire qui dispose d'un important réseau hydrique, dont 16 km de voies navigables. Un cadre institutionnel a été mis en place pour préserver ce cadre bucolique.



Auteurs, 2019

Le cours d'eau du Réveillon a des berges naturelles

Berges classées:

- Les bords de l'Yerres bénéficient d'une labellisation Monuments naturels (loi paysage 1930) depuis 2006
- Le Bras du Chapitre (Marne) est inscrit au titre des sites naturels depuis le 17 novembre 1982

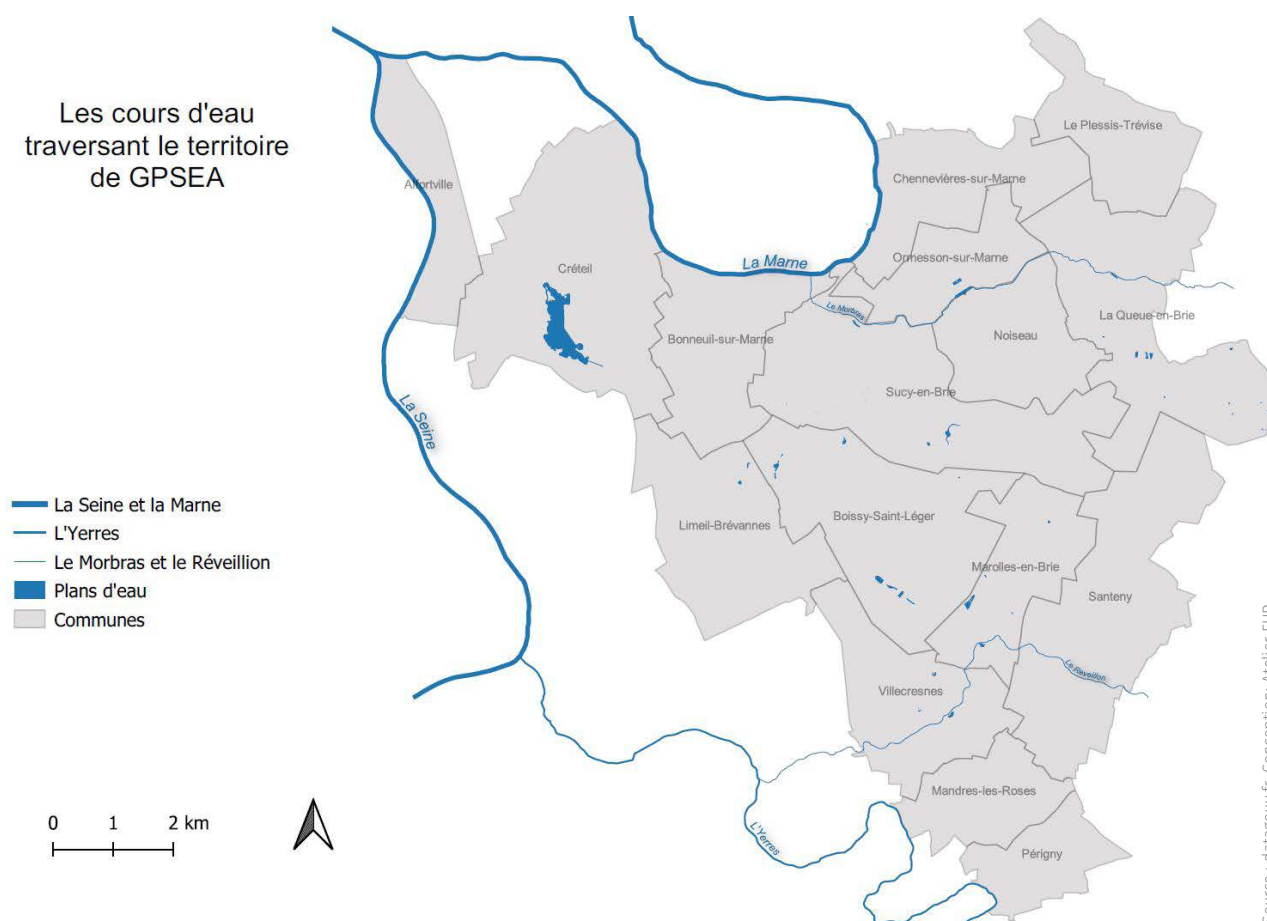
Le paysage hydrique a permis le développement d'une économie secondaire sur le territoire. Le port de Bonneuil-sur-Marne est un espace industriel et logistique en bord de Marne, qui s'étend sur 198 ha et accueille une centaine d'entreprises. C'est un pôle multimodal entre fleuve, route et chemin de fer, à 8 kilomètres de Paris, et un espace stratégique sur le territoire.

Autrement que pour les activités économiques, les berges du territoire sont propices à la détente et à la balade.



Auteurs, 2019

Berges du Lac de Créteil et berges de Marne à Alfortville fortement endiguées et un tissu urbain très dense l'enserme.



Les acteurs clés :

Conseil Départemental du Val de Marne

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie (DRIEE)

Les communes du Grand Paris Sud Est Avenir

Le SyAGE

3. Un territoire façonné par les paysages ruraux

Le paysage rural caractérise principalement l'identité du sud du territoire. Il est composé d'un cadre champêtre dont les champs et les serres sont un marqueur fort. En outre, il est doté d'habitations individuelles marquées par des bâtiments aux pierres anciennes et de corps de fermes. Certaines communes à dominante rurale mettent en avant les anciens bâtiments.

3.1 Un territoire de production agricole

GPSEA accueille trois secteurs céréaliers sur son territoire : le Plateau Briard avec 600 ha, le Haut Val-de-Marne (Le Plessis-Saint-Antoine, Noiseau, Mandres, Périgny, Santeny, la Queue-en-Brie) avec 200 ha, et la Plaine des Bordes à Chennevières-sur-Marne avec 9 ha. Grâce à la composition limoneuse du sol formé il y a plus de 10 000 ans, ces terres agricoles en région Île-de-France font parties des plus fertiles du monde.



Auteurs, 2019

Champs de culture à Périgny et champs de graminées à Santeny

Aujourd'hui, les producteurs se sont recentrés sur la production de céréales, si bien que le Val de Marne se considère comme le "grenier à blé du bassin parisien", la production céréalière occupant 80% des surfaces agricoles.

3.2 Des serres en série : production horticoles et maraîchères

La production maraîchère et horticole représente 20% de la surface agricole du territoire. Intégrée à la Ceinture Verte, la filière horticole disposant de pépiniéristes, de producteurs de plantes et de fleurs coupées, est toujours présente en Val-de-Marne et fait partie du patrimoine culturel et paysager du territoire. Il s'agit d'une ressource à part entière pour des habitants qui bénéficient de ventes directes dans des équipements originaux tels que les distributeurs automatiques mis en place à Périgny-sur-Yerres et Mandres-les-Roses.



Tourisme Val de Marne

Serres de Mandres-les-Roses, Mandres les Roses

3.3 Les espaces communaux ruraux

Le territoire dispose de plusieurs communes à dominante agricole, principalement localisées dans le Sud. La morphologie du bâti y témoigne d'un fort ancrage rural, à l'image de la commune de Périgny, 2684 habitants (source : Insee). Les façades caractéristiques composées de pierres anciennes et les bourgs préservés permettent aux usagers de bénéficier d'un cadre fortement apprécié, en dépit d'une desserte réduite en matière de transports.



Auteurs, 2019

Façades Périgny et rue principale de Périgny

A retenir

Le territoire est composé d'un tissu urbain polymorphe entre tissu pavillonnaire et tissu dense.

Le territoire dispose d'un réseau hydrique et d'un réseau d'espaces verts importants.

L'activité agricole se concentre en majeure partie au sud du territoire avec une dominance pour la culture céréalière.

L'identité du territoire GPSEA repose sur une richesse paysagère très appréciée des usagers.

Les formes paysagères peuvent faire l'objet de protections et de mise en valeur grâce aux nombreux acteurs de la ville pour les paysages urbains notamment.



02

Les lieux de loisirs et de promenade dans les espaces naturels



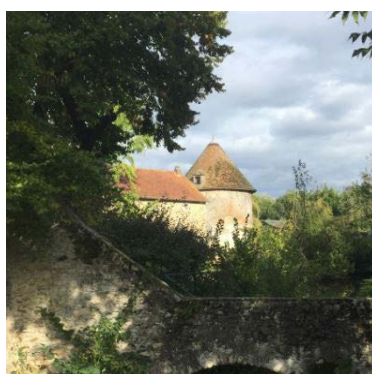
1. Rivière de l'Yerres à Périgny



2. Plaine des Bordes, Chennevières-sur-Marne



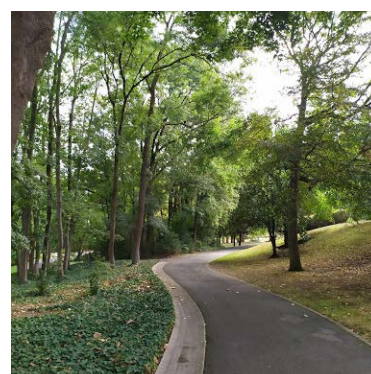
3. Bras du Chapitre, Créteil



4. Bord du Réveillon, Santeny,



5. Parc Beauséjour, Mandres-les-Roses



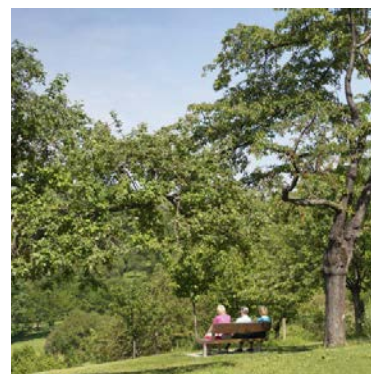
6. Parc du Rancy à Bonneuil



7. Bords de Marnes de Créteil



8. Parc municipal des sports de Sucs



9. Parc du Morbras, Sucs-en-Brie

Sommaire

Introduction

1. Les espaces naturels au service des pratiques de loisir

- 1.1 Des espaces propices au lien social
- 1.2 Des lieux favorables aux activités physiques et sportives

2. La valorisation des lieux d'aménités naturelles sur le territoire

- 2.1 L'aménagement des espaces naturels destinés aux pratiques de loisirs
- 2.2 Des espaces naturels à mettre en valeur

A retenir

Introduction

Cette fiche présente une sélection d'espaces naturels de GPSEA. Ces éléments naturels exposés sont perçus comme une richesse par les usagers : en cela, il constitue une partie importante du patrimoine de ce territoire. S'ils ont été cités, notamment, pour leurs qualités esthétiques et paysagères, ils ont également été décrits comme lieux de loisirs. Ainsi, il s'agit, ici, d'aborder les espaces naturels sous l'angle des loisirs. Ces espaces ont été mentionnés lors des entretiens auprès des services de l'EPT GPSEA. En effet, ces-derniers ont affiché une volonté de valoriser et développer les loisirs au sein de ces sites.



Lac de Créteil

Auteurs, 2019

De ce fait, cette note est structurée, dans un premier temps, selon les pratiques des usagers du territoire afin de mettre en avant leur rôle dans la définition d'une meilleure qualité de vie. Dans un second temps, il s'agit de présenter plusieurs aménagements et activités destinés à mettre en valeur les espaces naturels.

Méthode

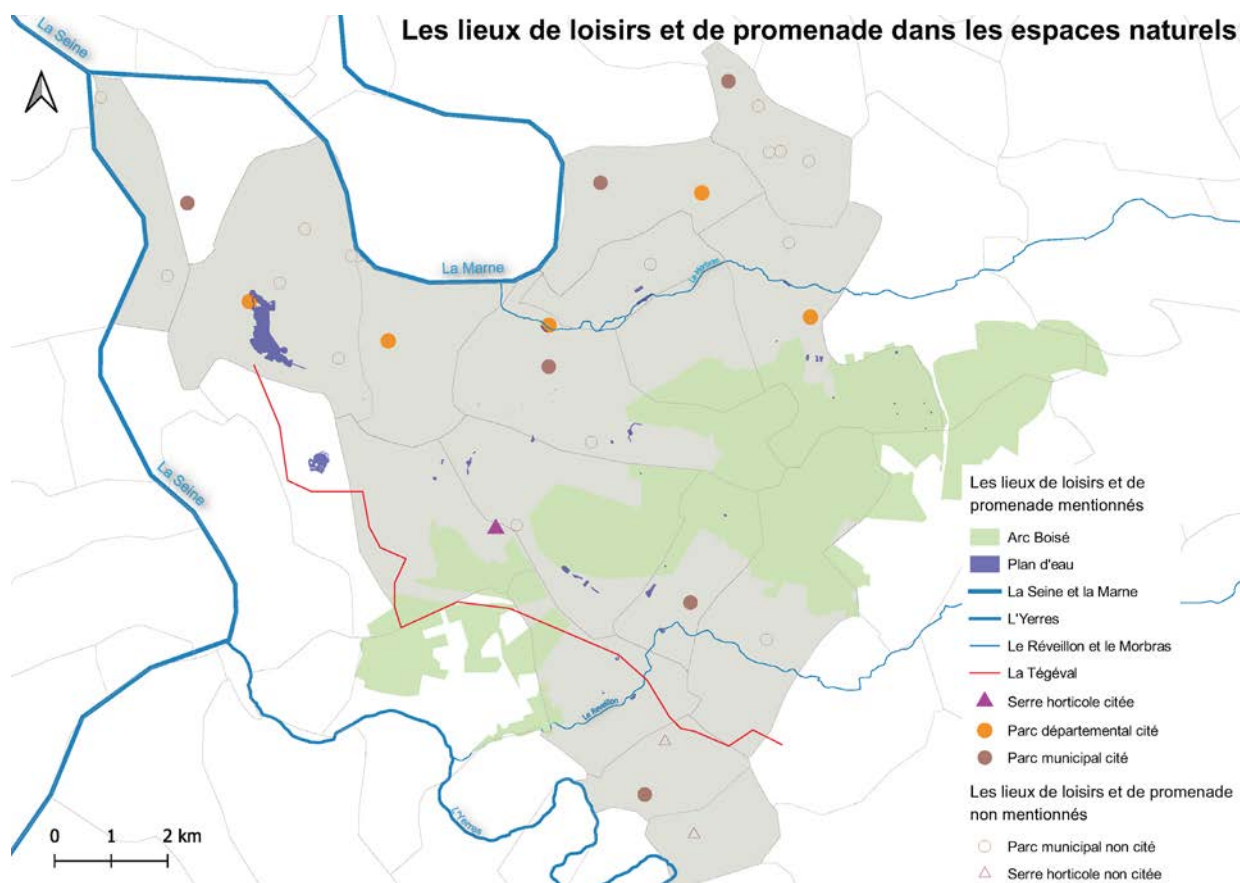
Étude réalisée à partir des enquêtes de terrain auprès des usagers du territoire et complétée par des recherches sur les sites institutionnalisés du territoire. La carte présente :

Les différents espaces naturels mentionnés :

Sont inclus les parcs départementaux, les cours d'eau, l'arc boisé ainsi que les parcs municipaux. Ces éléments ont été cités par les usagers comme lieux de pratiques de loisirs. Ils bénéficient d'un attachement particulier qui leur confère le statut d'éléments patrimoniaux.

Les lieux de loisirs et de promenade non mentionnés :

Parcs municipaux, serres horticoles



Carte des lieux de Loisirs et de promenade dans les espaces naturels.

Analyse

Le territoire offre une richesse et une diversité d'espaces naturels. Ils sont répartis sur l'ensemble du territoire de manière assez homogène.

L'arc boisé, les bords de Marne et les cours d'eau ont été les sites les plus cités du territoire. L'accessibilité de ces lieux peut expliquer cet intérêt. La carte permet de voir qu'une partie des usagers du territoire dispose d'un espace naturel à proximité de son domicile.

Les parcs et les serres horticoles sont disposés sur l'ensemble du territoire autour des espaces naturels structurant. De nombreux parcs sont situés à proximité d'une frontière communale ce qui explique pourquoi ils ont été cités sur des communes différentes. Il est néanmoins possible de constater que les parcs départementaux sont situés au nord du territoire. Ils forment une "barrière végétale".

Situées au centre du territoire, les serres d'orchidées de Boissy-Saint-Léger font partie de l'identité du territoire. On retrouve également au Sud du territoire les serres horticoles de Mandres-les-Roses et de Périgny.

1. Les espaces naturels au service des pratiques de loisir

Les espaces naturels ont été régulièrement cités comme lieux de loisir. Les enquêtes ont souligné un attachement de la part des usagers pour ces sites : perçus et vécus comme des espaces de sociabilité, de pratiques physiques et sportives. Cela représente un véritable enjeu d'amélioration du cadre de vie au sein du territoire.

1.1 Des espaces propices au lien social

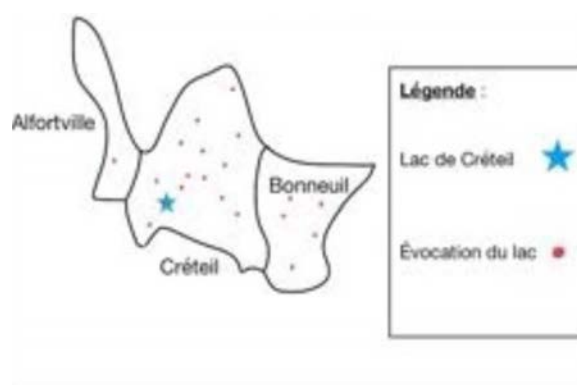
Lors des entretiens, les espaces naturels ont été perçus comme lieux de convivialité. Ils sont vécus, par les personnes interrogées, comme des moments de détente et de bien-être, permettant de s'évader du contexte urbain.

Lac de Créteil : Espace de convivialité

Le Lac de Créteil a été mentionné comme un lieu de rassemblement de nombreuses fois lors des entretiens. Il représente un parc d'intérêt général : utilisé pour se balader, se retrouver ou encore exercer des pratiques physiques et sportives. Depuis 1978, s'y trouve une base de loisirs ainsi qu'une maison de la nature accompagnée de jardins et zones de promenades. Il s'agit d'un cadre naturel situé en pleine zone urbaine où les usagers aiment se rendre afin de trouver un cadre calme en déconnexion avec le contexte urbain.



Lac de Créteil



Auteurs, 2019

Lieux où le Lac de Créteil a été évoqué

« Le lac de Créteil, tout le monde s'y retrouve » (un salarié de Créteil)

Comme le schéma ci-contre l'indique, le lac fait référence (de nombreuses évocations) pour les habitants de Créteil mais aussi dans les communes limitrophes.

Point clé

Le Conseil Départemental du Tourisme Val-de-Marne (CDT 94) est un des acteurs majeurs de la valorisation de ces espaces d'aménité naturelle. Il rédige des rapports sur la fréquentation touristique des lieux, finance une partie de leur restauration et participe à la mise en valeur de ces lieux. Il organise également de nombreux événements festifs dans ces espaces permettant aux usagers du territoire de pouvoir s'y rassembler. Le CDT94 contribue à faire connaître ces lieux en déployant des campagnes de publicité sur le territoire et en dehors ainsi qu'en relayant l'actualité qui concerne ces lieux. GPSEA est une des collectivités adhérentes du CDT.

1.2 Des lieux favorables aux activités physiques et sportives

Par ailleurs, ces espaces verts sont également perçus par les enquêtés comme propices à un ensemble d'activités physiques et sportives. En effet, ce sont des espaces pouvant accueillir des infrastructures, mais aussi bénéficier de caractéristiques nécessaires à la pratique sportive.

« Le weekend, je vais faire du vélo en forêt. J'aime bien aller de temps en temps au domaine du Grosbois » (un habitant du Plessis-Trévise)

Activités sportives spontanées

Les activités physiques et sportives sont multiples sur le territoire. Certaines sont pratiquées de façon individuelle. En effet beaucoup d'enquêtés ont parlé de leur footing le long des berges des bords de marnes, de leurs balades à vélo dans le domaine du Grosbois, ou encore des randonnées pédestres le long du Morbras. Au sein d'espaces accessibles et grâce à un aménagement adéquat ou à un entretien des promenades, les pratiques sportives s'invitent souvent de manière spontanée.



Rivière de l'Yverre, Périgny

Auteurs, 2019

Lors des enquêtes de terrain, un randonneur a expliqué venir de Sucy-en-Brie pour se diriger vers les bords de l'Yverre. L'Yverre est une rivière qui, avec ses abords, est classée comme monument naturel (loi paysage 1930) depuis 2006. Son cadre naturel d'exception fait de ce site un espace idéal pour de grandes randonnées pédestres. Il s'agit d'un exemple de pratique sportive spontanée animée par une envie de découverte et d'escapade en milieu naturel. Ce type de pratique est valorisé par les instances publiques, notamment dans une intention de développement touristique. En 2019, l'intercommunalité du Haut Val-de-Marne

éditait une brochure (gratuite) intitulée "A deux pas de la nature... de la nature" proposant quatre balades piétonnes et quatre cyclables permettant de découvrir les espaces naturels du territoire.

Activités sportives collectives

D'autres usagers pratiquent des sports en sites naturels dans le cadre d'associations. Ils utilisent alors des infrastructures et aménagements dédiés. À titre d'exemple, des associations sportives utilisent le Parc Municipal des Sports de Sucy-en-Brie qui est un espace vert accueillant des infrastructures sportives (une piste d'athlétisme, un stade de rugby, des terrains de tennis). Cette dualité permet des pratiques sportives dans des lieux aménagés au sein d'un cadre naturel.

L'US Créteil Canoë-Kayak évolue parfois sur les berges de la Marne à Créteil. Il s'agit d'un exemple concret de pratique sportive rendue possible grâce à un espace d'aménité naturelle au sein du territoire. Afin de pouvoir naviguer sur les bras de la Marne, le club exploite des zones d'embarcations aménagées. Bien qu'il n'ait pas été cité durant les enquêtes, ce club présente bien la variété des pratiques sportives rendues possibles par la richesse naturelle du territoire.



Google Street

Parc des sports Municipal, Sucy-en-Brie



US Crèteil Canoë-Kayak

Bord de Marne, Crèteil

2. La valorisation des lieux d'aménités naturelles sur le territoire

L'importance de ces espaces pour les usagers constitue donc un enjeu pour les acteurs du territoire qui ont pour mission de faciliter les usages au travers de politique d'aménagement, de mise en valeur et de développement. Les acteurs publics sont garants de cette gestion à travers des documents relatifs à ces espaces (PLU, Trame vertes et bleues etc). Plusieurs exemples de ces aménagements seront présentés ici.

2.1 L'aménagement des espaces naturels destinés aux pratiques de loisirs

Les collectivités locales cherchent à valoriser les lieux d'aménité naturelle pour améliorer l'attractivité du territoire. Si de nombreux lieux ont été aménagés, beaucoup d'autres sont encore à l'état de projet.

La Plaine des Bordes : un parc aménagé par les acteurs publics

Le parc de la Plaine des Bordes est une ancienne terre agricole aménagée par le Département du Val de Marne. Il a été créé en 1977 sur 9 hectares. Depuis, la collectivité a développé de nombreuses activités : mini-golf, parcours sportif, jeux de raquette. Du matériel est également mis à disposition pour les écoles et les centres aérés. Depuis 2014, une exploitation maraîchère biologique est implantée sur le parc. L'association Val Bio Île-de-France a implanté un jardin d'insertion sur cette exploitation.

« Le parc est super, surtout depuis qu'ils y ont installé des animaux. Ma fille adore les ânes ! » (un habitant de Chennevières)



CD Val de Marne

Plaine des bordes, Chennevières sur Marne

Les enquêtés de plusieurs communes du territoire ont cité ce lieu. Il a été mentionné une dizaine de fois par des enquêtés de plusieurs communes (Chennevières-sur-Marne, la Queue-en-Brie, Ormesson-sur-Marne et Sucy-en-Brie). L'emplacement géographique du parc, sa taille et ses activités contribuent à l'attachement des usagers pour ce lieu.

Le Parc de Beauséjour de Mandres-les-Roses : des activités mises en place par les associations

Le parc Beauséjour est un lieu de rassemblement pour les familles. Il a été cité par plus de la moitié des enquêtés de la ville de Mandres les Roses. Il s'étend sur une surface de 2 hectares et abrite une vieille demeure aménagée au milieu du XIXe siècle. Cette propriété a longtemps appartenu à la famille Follot de Mandres les Roses. Depuis la fin des années 1990, ce bâtiment a été racheté par la commune.

Les associations de la ville sont très présentes pour faire vivre le parc. Par exemple, l'association Les Jardiniers de Mandres comptent une trentaine de bénévoles capables de restaurer le parc. Ils participent de l'entretien du jardin en y cultivant de nouvelles plantes chaque année.

« Nous installons des plants d'arbre que l'on défriche et que l'on replante selon le style de jardin d'origine. Nous nous occupons du gros œuvre. C'est ensuite la commune qui doit s'occuper de l'entretien »

(le président de l'association André Dupin, 2017)

L'association organise des visites commentées du parc, des ateliers horticoles en lien avec l'association des Croqueurs de Pomme¹. En 2018, la ville a effectué des travaux de réfection et d'amélioration du parc pour un montant total de 40 000 € ce qui démontre l'intérêt de la municipalité pour ce parc.



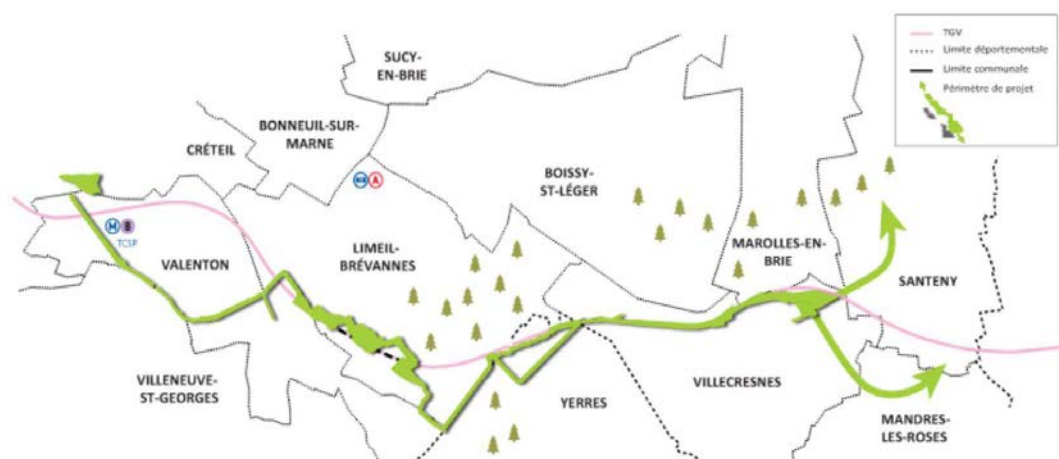
Les jardiniers de Beauséjour

Parc de Beauséjour, Mandres-les-Roses

Tégéval : une liaison verte destinée aux loisirs des usagers du territoire

La Tégéval est le projet structurant de GPSEA. Ce projet représente près de 20 km de cheminement piéton et cyclable à travers le territoire. Cette carte retrace le parcours de la ligne TGV passant en dessous.

1. DUBOIS C., Quel avenir pour le parc Beauséjour à Mandres-les-roses ?, 94 Citoyens.com, 2 juin 2017



US Créteil Canoë-Kayak

La Tégéval

L'aménagement de ce cheminement en une coulée verte va permettre aux usagers du territoire de profiter de la grande diversité des paysages et de la biodiversité du territoire.

« La logique est pragmatique, presque technique. La Tégéval c'est la coulée verte du TGV. Il y a peut être moyen de lui raccrocher l'idée de la valorisation du patrimoine (bâti notamment) mais elle n'a pas été bâtie comme ça », « Il y a fort à parier qu'elle permette de valoriser le patrimoine »

(Julien Blin, directeur de l'Observatoire de GPSEA)

La mise en place d'une exposition photo ou de panneaux explicatifs disposés le long de la Tégéval pourrait contribuer à faire connaître des éléments du patrimoine du territoire. Les itinéraires piétons, cyclables et automobiles créés par l'ancienne intercommunalité du Haut Val de Marne pourrait servir de base pour ce nouveau projet.

2.2 Des espaces naturels à mettre en valeur

D'autre part, cette volonté des collectivités locales se confrontent à différents cas où les espaces d'aménités naturelles du territoire sont inexploités et/ou inexploitable dans le cadre des pratiques de loisirs des usagers.

Bords de Marne de Chennevières-sur-Marne : un espace privatisé et inaccessible

« Les bords de Marne ne sont pas accessibles à Chennevières. Nous sommes obligés de nous rendre du côté de la Varenne pour nous y promener »

(une habitante de Chennevières-sur-Marne)



Auteurs, 2019

Bords de Marne à Chennevières-sur-Marne

Les bords de Marne ont été cités de nombreuses fois par les usagers de l'ensemble du territoire (cf Annexe). Ils sont facilement accessibles pour le public excepté à Chennevières-sur-Marne. En effet, les rives de cette ville sont totalement privatisées. Des logements se situent le long de la Marne ce qui contrevient à l'obligation faite aux propriétaires riverains d'un cours d'eau de laisser libre une bande de 3,25 mètres (article L-2131-2 du Code général de la propriété publique). Les habitants de la ville et les usagers des bords de Marne sont contraints de se rendre du côté du quartier de la Varenne à Saint-Maur-des-Fossés (94) pour continuer leur promenade.

Le Réveillon : rivière intercommunale en partie aménagée

Le Réveillon est un affluent de l'Yerres qui traverse trois départements. Cette rivière fait partie des nombreux cours d'eau du territoire. Le syAGE (syndicat en charge de la gestion du Réveillon) veille à ce que le caractère naturel des rives soit entretenu. Ainsi, à la différence des bords de Marne, les bords du Réveillon sont très peu aménagés pour les promenades. Plusieurs enquêtes de Marolles-en-Brie et de Santeny déplorent ce manque d'aménagement. Pour répondre à cette attente, un projet de cheminement piéton concernant les rives de la rivière est en cours. Depuis quelques mois, des tables de pique-nique et un pont aménagé pour les personnes à mobilité réduite viennent d'être installés à Santeny.

« GPSEA a tout intérêt à valoriser les berges »
(chargé de développement agro-économique et du tourisme à GPSEA)



Auteurs, 2019

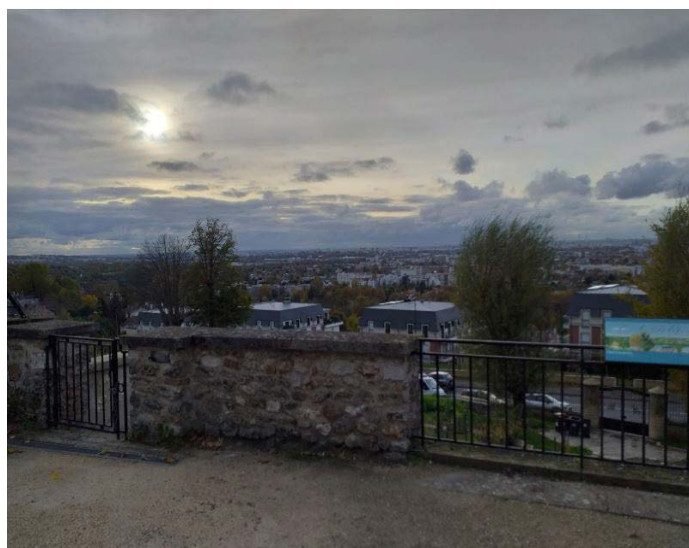
Bord du Réveillon, Santeny

Point clé

Le syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux (syAGE) est un syndicat composé de quarante communes regroupées sur trois départements (Essonne, Val-de-Marne, Seine-et-Marne). Sa mission est essentiellement la préservation de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant de l'Yerres. En ce sens, le syAGE est l'autorité compétente pour gérer, aménager et entretenir le Réveillon.

Les terrasses de Chennevières-sur-Marne : lieux touristiques

Les terrasses de Chennevières-sur-Marne revêtent un intérêt tout particulier pour le territoire. Ce lieu a été construit en 1883 et est classé depuis 1923. Il offre une vue panoramique de la région parisienne en raison du coteau sur lequel il se trouve. Pour autant, les usagers de la ville, interrogés lors de l'enquête, ont déclaré ne pas fréquenter ce lieu. « Il s'agit d'un lieu plus touristique qu'autre chose » ont indiqué plusieurs usagers. Plusieurs enquêtes ont expliqué que cet espace est davantage fréquenté par une population jeune. Il n'est plus vraiment adapté pour les sorties en famille. Pour rendre ce lieu plus attractif, un enquêté souhaiterait que la ville transforme les terrasses en une guinguette lors d'événement spécifique comme la Fête Nationale.



Auteurs, 2019

Les terrasses, Chennevières-sur-Marne

A retenir

Les lieux d'aménités naturelles du territoire sont des lieux de convivialité appréciés par les enquêtés. Ils jouent aussi pour certains, le rôle d'espaces de sociabilité.

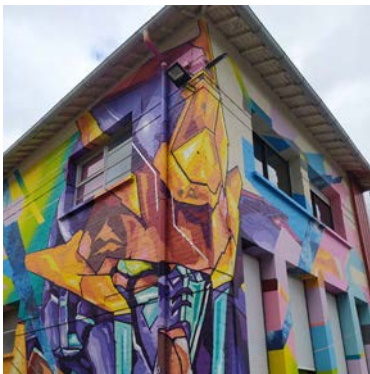
Ce cadre naturel est propice aux activités physiques et sportives. Il existe une distinction entre pratiques spontanées et pratiques associatives.

Les usagers du territoire font vivre les espaces naturels en les visitant et en participant à leur entretien.

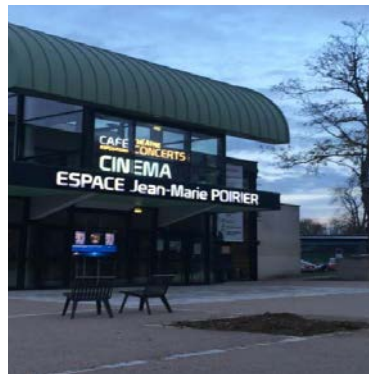
Les acteurs des espaces naturels sont nombreux : propriétaires, gestionnaires ou usagers. Tous ces acteurs participent à la valorisation des espaces verts. Aussi, l'aménagement de ces espaces peut être difficile à réaliser lorsqu'ils touchent à des intérêts différents.

03

Lieux de rassemblement et repères urbains quotidiens



1. Crazy Park, Bonneuil-sur-Marne



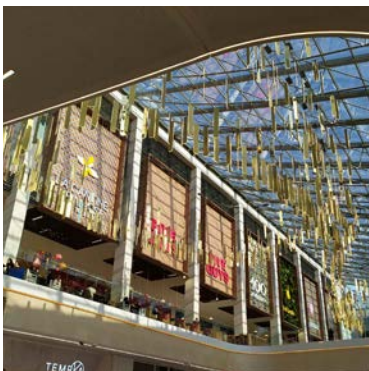
2. Espace culturel Jean-Marie Poirier, Sucy-en-Brie



3. Lac de Créteil



4. Stade Paul Meyer, Sucy-en-Brie



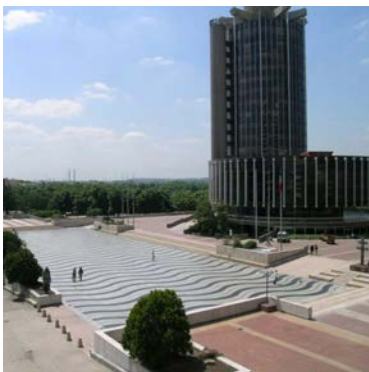
5. Créteil Soleil, Créteil



6. Terrain de pétanque, Boissy-Saint-Léger



7. Collège Simone Veil, Mandres-les-Roses



8. Place Salvador Allende, Créteil



9. Parc du Morbras, Sucy-en-Brie

Sommaire

Introduction

1. Des lieux de rassemblement impulsés par les collectivités locales

- 1.1 Parcs et places publiques : pensés et conçus comme lieux d'interactions sociales
- 1.2 Des évènements réguliers : vecteurs de lien social

2. Des espaces investis par la population

- 2.1 Des lieux de rassemblement sont façonnés spontanément par les utilisateurs
- 2.2 Lieux de centralité : stades et centres commerciaux

A retenir

Introduction

La fiche « *Lieux de rassemblement et repères urbains quotidiens* » présente **les lieux et objets urbains perçus par les usagers comme vecteurs du lien social**. Ces espaces ont été particulièrement reconnus par les enquêtés, intégrés dans leur quotidien et leur permettant des moments de sociabilité. Les lieux de rassemblement correspondent aux places, parcs et portions de territoire où des **regroupements se forment de manière spontanée**. Il peut également s'agir, à plus petite échelle, **d'objets urbains reconnus pour leur singularité**. Certains ont également été mentionnés, de manière régulière, comme étant des **éléments structurants du territoire sur lequel ils s'implantent, dessinant, ainsi, son identité**.

Cette note est articulée autour de deux thèmes principaux. Dans un premier temps, il s'agit d'identifier les lieux de rassemblement impulsés par les collectivités locales grâce aux aménagements où événements mis en place. Dans un second temps seront présentés les lieux réappropriés par la population, ceux qui ne sont pas aménagés comme lieux de rassemblement et qui sont pourtant perçus comme tels. Cette réappropriation se fait de manière spontanée, parfois à défaut d'espaces publics où se retrouver.

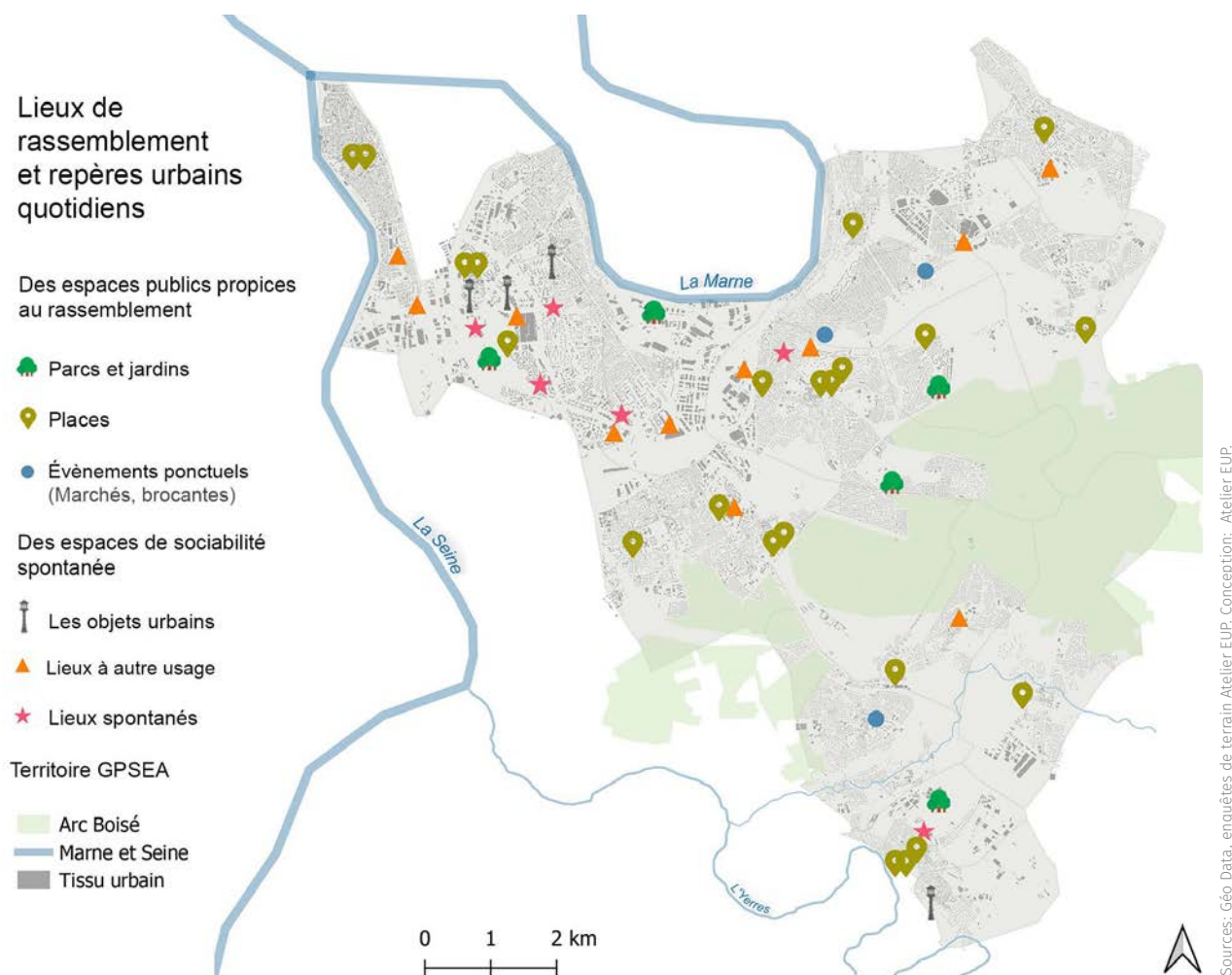
Méthode

Les lieux de rassemblement impulsés par les collectivités locales

Cette partie s'attache aux lieux de rassemblement impulsés par la volonté des collectivités publiques, conscientes des enjeux de tels espaces pour les usagers. Sont inclus, dans un premier temps, les parcs municipaux, jardins et squares. Puis, les places publiques. Enfin, les événements soulignant la popularité d'un emplacement particulier au sein des communes. Il s'agit, ainsi, de comprendre leur répartition au sein du territoire.

Les lieux de sociabilité spontanée

Les espaces choisis, ici, sont les espaces publics au sein desquels se retrouvent spontanément les usagers. **Ces lieux ne sont pas fondamentalement dédiés au rassemblement, néanmoins ils constituent de véritables points de repères sur le territoire**. Sont cités : les objets urbains tels que les châteaux d'eau, murs ou autre éléments marquants du paysage. Les centres commerciaux et stades sont également vus comme espaces vecteurs de lien social. Les enquêtés ont aussi mentionné des espaces publics vécus comme points de rendez-vous tels que des parcelles de rues.



Analyse

Cette carte présente les lieux de rassemblements et repères urbains quotidiens et donne à voir plusieurs logiques.

Si ces objets sont répartis sur l'ensemble du territoire de GPSEA, certaines disparités apparaissent néanmoins. D'une part, une ceinture transparaît au centre du territoire, dépourvue de lieux de rassemblement. Il s'agit de l'Arc boisé traversant le territoire d'Est en Ouest, s'il est vecteur de lien social son emprise sur le territoire n'est pas ponctuel comme le sont les objets traités dans cette fiche.

D'autre part, les lieux spontanés sont concentrés sur le Nord du territoire, notamment sur la commune de Créteil. Cependant les objets restent dispersés sur cette partie du territoire, sans souligner de déséquilibre apparent. Tandis qu'au sud il est possible de voir une concentration sur la ville de Mandres-les-Roses.

1. Des lieux de rassemblement impulsés par les collectivités locales

1.1 Parcs et places publiques : pensés et conçus comme lieux d'interactions sociales

Certains parcs et places publiques ont été cités de nombreuses fois par les usagers en réponse à la question « *Durant votre temps libre, où allez-vous ? Pourquoi ?* ». Ils expliquent s'y retrouver avec leurs amis ou famille de manière régulière : **leur notoriété et les aménagements de ces espaces en font des lieux pratiques et accueillants pour les usagers**. Ces lieux ont souvent été pensés par les communes afin d'en faire des lieux centraux dans le tissu urbain : c'est le cas du parvis de l'Hôtel de Ville à Créteil ou de l'espace Jean-Marie Poirier à Sucy-en-Brie.

Le parvis de l'Hôtel de Ville a été notamment mentionné lors d'un entretien au GPSEA. Conçu en 1974 par l'architecte Maurizio Vitale, il est aujourd'hui mise en avant par la ville qui a aménagé un point de vue depuis le toit de la mairie afin de voir l'effet réalisé par l'artiste. Maurizio Vitale a cherché à mettre en place un effet de vague pour renforcer l'esthétisme de cet espace.



Place Salvador Allende, Créteil

Ville de Créteil



Espace culturel Jean-Marie Poirier, Sucy-en-Brie

Auteurs, 2019

Selon les enquêtes réalisées auprès des usagers du territoire, cette place est reconnue comme un espace vivant est convivial, caractéristique de la ville de Créteil. Si certains s'y rendent pour faire du skate-board, d'autres la perçoivent comme un espace où se rassembler pour divers événements, souvent de manière quotidienne. Une enquêtée l'a notamment présentée comme un élément de patrimoine, en précisant que « la jeunesse s'y amuse ». La place a ainsi été mentionnée à quatre reprises lors des entretiens dans la commune de Créteil. Si la ville de Créteil a commandité cette dalle et fait appel à un architecte pour sa construction, elle cherche, aujourd'hui encore, à la valoriser.

L'esplanade de l'espace Jean-Marie Poirier a aussi été citée de nombreuses fois, du fait notamment des rénovations mises en œuvre en 2007 par la commune. Située devant le cinéma, l'esplanade est un lieu où les habitants aiment se retrouver et passer un moment, grâce notamment aux aménagements et au mobilier urbain.

Les parcs sont également fréquemment cités, perçus comme des espaces vecteurs de lien social. Les usagers s'y retrouvent, pas seulement pour se promener ou profiter des aménités naturelles,

mais également pour se rassembler et passer un moment à plusieurs. Il s'agit de véritables éléments structurants de l'identité du territoire. En ce sens, le **Parc Montaleau (Sucy-en-Brie)** a été cité à sept reprises sur la totalité des personnes interrogées. À Bonneuil, le **Parc Du Rancy** semble également être un marqueur de l'identité de la commune. Cependant, nombre d'entre eux ont déploré **le manque de visibilité de ce parc** : « *je l'ai découvert trois ans après mon arrivée, il n'est pas indiqué* ». Enfin, les **terrains de pétanques** ont été reconnus comme des lieux de haute importance sociale pour les personnes âgées. Ceux-ci, notamment à Marolles-en-Brie, ont été désignés comme étant fortement appréciés et vecteurs de lien social.

1.2 Des événements réguliers : vecteurs de lien social

Plusieurs places ont été présentées comme des lieux structurants dans le territoire, non pas pour leur aménagement mais parce que des événements récurrents s'y déroulaient. C'est le cas des espaces où se trouvent les marchés, les brocantes ou encore les fêtes foraines. Sur le territoire de GPSEA, lorsque les usagers ont répondu à la question « *Que faites vous lors de votre temps libre ?* » et « *Quels sont les éléments marquants sur le territoire ?* », les marchés ont régulièrement été mentionnés. Ils s'inscrivent en tant que **lieux de rassemblement, puisqu'au-delà de leur aspect économique, il s'agit d'espaces de convivialité**. C'est un moment de la semaine où les usagers aiment se retrouver entre amis, ainsi qu'échanger avec les commerçants. A Ormesson-sur-Marne, une femme a mentionné le marché comme élément représentatif de la commune.



Brocante, Ormesson

Les brocantes constituent d'autres événements particulièrement appréciés par les usagers.

À Sucy-en-Brie, des enquêtés de la commune ont cité le Parc Chaumoncel comme lieu caractéristique de la commune. S'il a une place centrale, ici, c'est parce que plusieurs événements sont mis en place par la ville : une fête foraine, des concerts, et des food trucks s'y installent. Une dame a déclaré y aller pour se balader avec son mari pour des sorties à deux mais aussi avec ses enfants qui apprécient particulièrement s'y amuser. Ces occasions renforcent la centralité du **Parc Chaumoncel**. En cela, il est perçu comme un **espace patrimonial par les usagers**.

Point clé

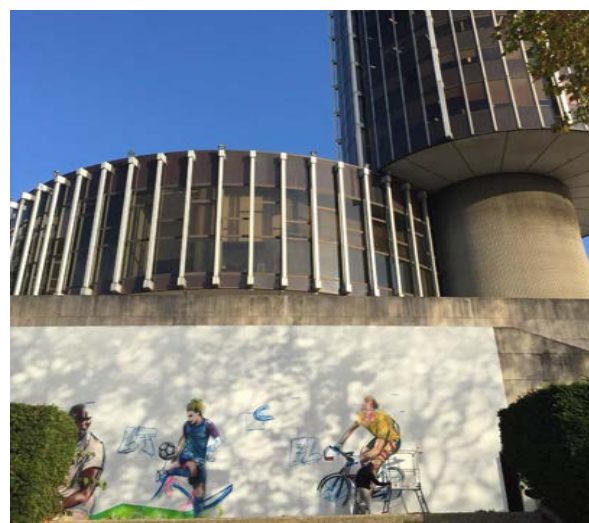
Les communes participent à la vie communautaire de la ville en organisant des événements. S'ils permettent aux usagers de se rassembler et sont perçus comme vecteurs de liens sociaux, ils renforcent également la centralité des lieux dans lesquels ils se déroulent. Parfois, ils permettent aux communes de revitaliser des lieux classés et reconnus pour leur qualité architecturale. Ainsi, les manifestations du territoire, participent à introduire une dimension symbolique associée par les usagers aux lieux qu'elles investissent. On parle alors de création d'un esprit du lieu spontané, relatif à la perception de l'emplacement sous l'angle de l'expérience de celui-ci créée par l'événement.

2. Des espaces investis par la population

2.1 Des lieux de rassemblement sont façonnés spontanément par les utilisateurs

La prise en compte d'un patrimoine vécu a fait ressortir des lieux ordinaires permettant à la population de se rassembler. Ces espaces du quotidien jouissent d'un attachement auprès des usagers et d'une très forte appropriation. Leur histoire se construit par l'importance affective qui leur est associée, créée à travers les expériences et bons moments passés sur ces emplacements. Ne bénéficiant d'aucune reconnaissance institutionnelle, ces derniers relèvent uniquement du patrimoine vécu. Le plus souvent, les points de rendez-vous ou points de repères sont générés du fait de la singularité du lieu, de par son histoire, son architecture particulière ou sa visibilité.

Les places et les squares ainsi que le mobilier urbain, espaces très populaires, permettent de créer des rassemblements. D'après les observations, **ces espaces sont principalement investis par les jeunes et personnes âgées**. Lors des enquêtes, ce sont les moins de 25 ans qui ont cité ces espaces. Ainsi, une jeune enquêtée a mis en avant sa considération forte pour le **Square Mail Alexandre Fleming (Bonneuil-sur-Marne)**, où beaucoup de jeunes se retrouvent : c'est un lieu fédérateur de lien social. L'analyse de l'enquête laisse supposer que cette nécessité de s'approprier ces espaces démontre **un manque de mise en accès de**



Auteurs, 2019

Mur dessiné par Henri Hang, Créteil

lieux de rassemblement plus conventionnels. Les réponses aux questionnaires ont laissé entendre que les usagers de la commune déplorent l'absence de lieux où se retrouver à proximité.

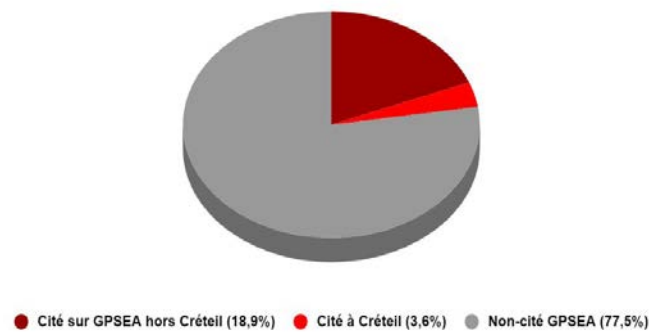
Les agents du territoire peuvent voir en ces lieux un potentiel. Ils doivent être entretenus en conséquence et nécessitent une attention particulière quant aux possibles nuisances que la spontanéité du rassemblement peut engendrer, en sensibilisant la population.

Le street art, lui, s'ancre peu à peu dans le paysage urbain et suscite des réactions de la part des passants. L'étude menée a révélé qu'**un graffiti peut constituer un repère visuel** de par son caractère esthétique et sa singularité. A Créteil, lors des entretiens usagers, l'Atelier a rencontré **Henri Hang, graffeur missionné par la ville** pour recouvrir une ancienne fresque abîmée près du Lac de Créteil. L'idée était de **fédérer une appropriation de ce nouveau point de repère artistique**. GPSEA étant un territoire sportif, le nouveau graffiti présente des professionnels du sport nés ou ayant vécus à Créteil.

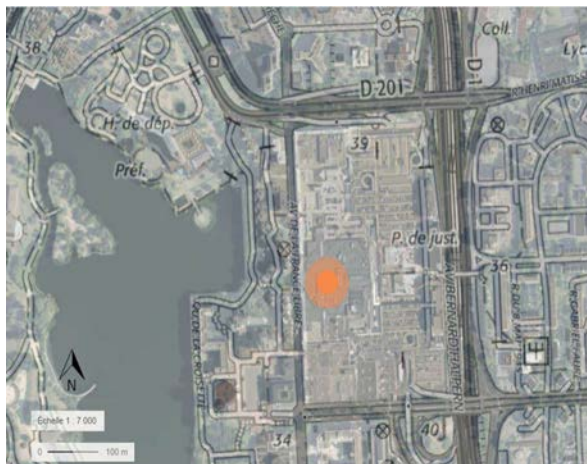
2.2 Lieux de centralité : stades et centres commerciaux

Les lieux cités le plus fréquemment par les enquêtés, pour se retrouver avec leurs amis et connaissances, sont les centres commerciaux et certains équipements sportifs. De manière générale, les centres commerciaux constituent un patrimoine **moderne, s'inscrivant dans l'histoire de la société de consommation**, devenus de hauts lieux de rassemblement et de loisir.

Le Centre Commercial Régional Créteil Soleil cité à 38 reprises
sur 169 interrogés (23,5%)



Parmi les nombreux centres commerciaux cités comme relevant du patrimoine par les usagers, le **Centre Commercial Régional Créteil Soleil** a été le plus mentionné. Ce lieu de promenade commerciale a ouvert ses portes dans les années 1970. Créteil Soleil a donc vu le jour en même temps que la plupart des grands centres commerciaux de la région parisienne et s’inscrit dans le programme d’urbanisme “Nouveau Créteil” sur un emplacement très bien desservi, il ne cesse de s’agrandir depuis. Il jouit d’une forte emprise spatiale et fait maintenant partie intégrante du paysage urbain de Créteil. Ses terrains sont considérés comme d’intérêt public et les rénovations récentes s’inscrivent dans ce cadre. Son architecture est remarquable et imposante. **Plus qu’objet de grande consommation, ce centre commercial est perçu par les usagers comme point de repère dans le paysage et comme lieu de rassemblement et de loisirs.**



Carte : Emplacement de Créteil Soleil



Centre Commercial Créteil Soleil, Créteil

“Créteil Soleil c’est chaleureux ! C’est là où je donne rendez-vous à mes amis pour aller s’amuser.”

Marolles-en-Brie est, également, dotée d’un centre commercial de taille modeste. Selon une commerçante, cet espace permet de pallier le manque de commerces de proximité dans les villes voisines. L’ensemble du territoire en est doté et plusieurs enquêtés rencontrés dans les villes du Sud du territoire disent être attachés à ces centres commerciaux anciens, appartenant au noyau central de leur commune.

D’autre part, les équipements sportifs permettent des rencontres sportives et leurs formes particulières sont porteuses de repères visuelles. Ce sont des espaces singuliers qui s’implantent dans le tissu urbain. Leur forme est pensée pour les regroupements sportifs favorise également les

rassemblements plus spontanés. Il s'agit de lieu dont la fonction va au-delà de la pratique sportive et devient d'une part un point de repère et d'autre part un lieu de sociabilité. À ce titre, les stades ont souvent été considérés comme des lieux de rassemblement marquants. Au Nord de l'Arc boisé, la plupart des stades cités sont insérés dans un tissu urbain dense et constituent une respiration agréable pour les citoyens. Au Sud, la plupart des stades sont à proximité directe avec la nature, ce qui offre un cadre sain aux équipements.

Tableau : Les stades mentionnés sur le territoire par les usagers

Stade Paul Meyer, Marolles-en-Brie	Cité 6 fois.	Lieu important de création et renforcement du lien social pour les usagers et jeunes venus des villes voisines.
Stade Duvauchel, Créteil	Cité 2 fois.	Il est un lieu de rassemblement pour les jeunes, facile d'accès selon eux.
<u>Équipement</u> de foot en salle à Crazy park, Bonneuil-sur-Marne	Cité 3 fois.	Équipement dangereux d'accès pour les piétons.

“La salle de foot en salle] rassemble beaucoup de jeunes !



Auteurs, 2019

Zone industrielle réhabilitée, Bonneuil-sur-Marne

A retenir

Les parcs et places publiques dotés d'aménagements instaurés par les collectivités locales sont vus comme des éléments structurants du territoire par les usagers.

Des évènements auxquels participe la population renforcent son attachement envers certains lieux du territoire.

Des emplacements sont investis spontanément et réappropriés par la population qui soulève, parfois, un manque de lieux publics de rassemblement.

Les stades et centres commerciaux ont été les espaces les plus cités du territoire et sont devenus, au-delà de leurs fonctions sportives ou commerciales, des lieux de centralité primordiaux sur les communes. En cela, ils sont des espaces marquant l'identité du territoire, telle qu'elle est perçue et vécue par les usagers.



04

Lieux culturels



1. Conservatoire Marcel Dadi, Créteil



2. Closerie Falbala, Périgny-sur-Yerres



3. Château des Tourelles, Le Plessis-Trévisé



4. Conservatoire Émile Vilain, Chennevières-sur-Marne



5. Médiathèque Nelson Mandela, Créteil



6. Le POC, Alfortville



7. Espace Jean Ferrat, Créteil



8. Ferme du Grand Val, Sucs-en-Brie



9. Château de Sucs, Sucs-en-Brie

Sommaire

Introduction

1. Les lieux culturels au service de l'identité territoriale et de la qualité de vie des usagers

- 1.1 Une identité qui se construit à différentes échelles
- 1.2 Du rôle social des équipements culturels à l'opportunité paysagère

2. Complémentarité entre patrimoine vécu et institutionnalisé

- 2.1 De nouveaux symboles du paysage culturel de GPSEA
- 2.2 Un patrimoine culturel parfois sous-exploité
- 2.3 Lieux aux qualités architecturales reconnues

3. (Re)valoriser le patrimoine pour développer la culture

- 3.1 Des exemples de reconversions et de revalorisation réussies
- 3.2 Des lieux du territoire délaissés à fort potentiel

A retenir

Introduction

A l'instar des fonctions que ces lieux abritent, cette note se veut diverse. Elle explore des bâtiments de différents styles et époques, depuis le Moyen Âge jusqu'à aujourd'hui. En complément des qualités patrimoniales historiques, architecturales ou esthétiques, sont aussi prises en compte les valeurs culturelles, sociales et urbaines propres à ces lieux.

La note est articulée autour de trois thèmes. En premier lieu, les lieux culturels sont appréhendés depuis leur contribution à la construction de l'identité du territoire et à la qualité de vie des habitants. Deuxièmement, sont présentés les sites dits "emblématiques". Cette notion de patrimoine "emblématique" désigne des symboles qui incarnent les lieux culturels du territoire. Ils représentent des lieux du territoire disposant d'un intérêt patrimonial (historique, architectural ou esthétique) et abritant des fonctions culturelles. Finalement, la fiche explore des bâtiments disposant de valeurs patrimoniales qui présentent un potentiel pour faire l'objet d'une reconversion en des lieux dédiés à la culture.

Méthode

Étude réalisée à partir des enquêtes de terrain auprès des usagers du territoire et complétée par des recherches documentaires (cf. Bibliographie). La carte représente :

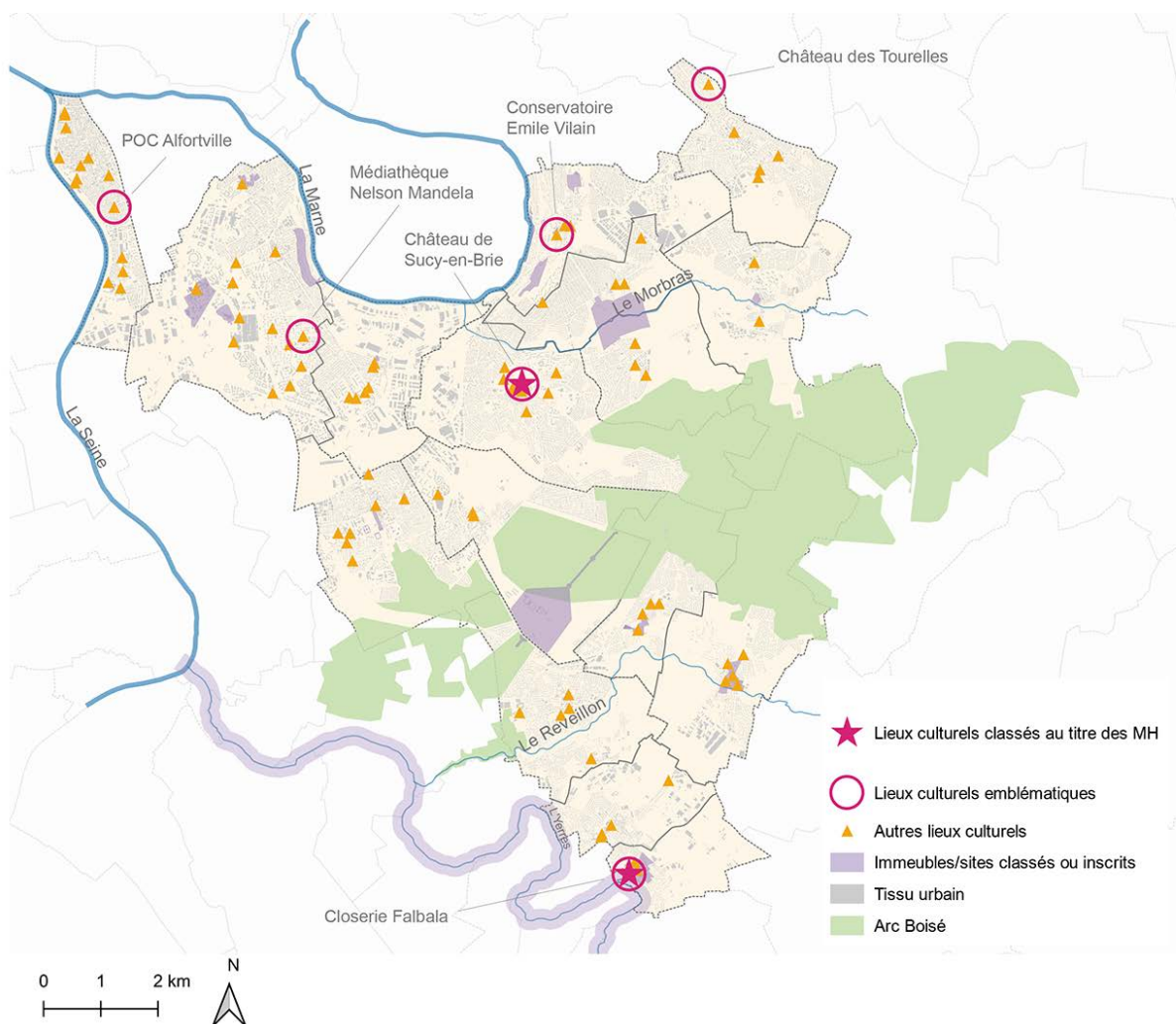
Les différents sites dédiés à la culture

Sont inclus les musées, les salles de théâtre et cinéma, les espaces culturels, les galeries d'art, les centres de création, les médiathèques, bibliothèques, ludothèques, et les conservatoires. Pour les communes à l'est du territoire (moins peuplées), sont inclus les ateliers d'artistes. Le parti pris est que leur présence peut être significative en matière d'offre culturelle ou artistique à l'échelle de ces communes.

Les sites emblématiques

Ces sites ont été choisis en prenant en compte les facteurs historiques, architecturaux et esthétiques ainsi que leur intérêt d'un point de vue culturel pour les communes et/ou le territoire.

Les deux sites classés au titre des monuments historiques et dédiés à la culture.



Source : Géo Data, Atlas des patrimoines, enquêtes de terrain Atelier EUP. Conception: Atelier EUP.

Les lieux culturels emblématiques de GPSEA.

Analyse

Plusieurs lieux culturels se situent à proximité de sites classés ou inscrits. C'est le cas de la Maison des Arts et de la Culture à Marolles-en-Brie, dont le centre ancien est inscrit. C'est aussi le cas à Santeny, où le château est en proximité du centre ancien inscrit. Le Conservatoire Émile Vilain se situe lui, à proximité des Terrasses de la Mairie de Chennevières-sur-Marne, un site classé. D'autres sites comme l'Espace Jean Ferrat et le Cinéma du Palais, se situent dans le périmètre de sites labellisés Patrimoine du XXème siècle (Cité des Bleuets et Cité des Choux de Créteil).

Si a priori il n'existe aucune tendance commune à ce type d'implantation, la proximité des lieux culturels avec les sites bénéficiant d'une reconnaissance institutionnelle, conforte la place de ces lieux comme des symboles et de vecteurs d'identité.

A l'ouest du territoire l'offre culturelle est riche et variée. Elle l'est beaucoup moins à l'Est. Cependant, les lieux culturels situés à l'Est du territoire ne manquent pas d'attrait. Lieux de caractère et à identité propre, ils ont un fort potentiel de développement. Deux exemples sont le Château de Santeny et ses soirées musicales et le Château de Tourelles au Plessis-Trévisse et sa galerie d'art. Les sites emblématiques sont présentés en détail dans la présente section de cette fiche.

1. Les lieux culturels au service de l'identité territoriale et de la qualité de vie des usagers

L'impact des lieux culturels peut être évalué à partir de leurs contributions à l'économie, à l'identité du territoire et à la qualité de vie de ses usagers. La valeur économique est présente dans les grandes villes disposant de sites culturels dont le rayonnement dépasse les limites du territoire, voire du pays. Ainsi, au sein de GPSEA, les lieux de culture peuvent jouer un rôle important dans la construction de l'identité territoriale et dans l'amélioration de la qualité de vie des usagers.

1.1 Une identité qui se construit à différentes échelles

Le territoire dispose de deux lieux dédiés à la culture qui sont classés au titre des monuments historiques : la Closerie et la Villa Falbala à Périgny (arrêté du 17 novembre 1998) et le Château de Sucy-en-Brie (arrêté 18 juillet 1975). Ces lieux contribuent à forger une identité qui peut dépasser les limites du territoire. Grâce à leur reconnaissance institutionnelle et auprès des usagers, ils ont un fort potentiel de rayonnement et de marqueur de l'identité de GPSEA **au niveau départemental et régional.**



Le Parisien



Ville de Sucy-en-Brie

Classé monument historique, le Château de Sucy-en-Brie est un lieu culturel vecteur d'identité.



Hesters Oyon

Tous les sites dédiés à la culture ne bénéficient pas d'une reconnaissance institutionnelle en tant que monuments historiques. Toutefois, il existe sur le territoire des sites disposant de qualités architecturales ou esthétiques qui les rendent attractifs. Ces qualités, alliées à la fonction culturelle, forment une forte valeur symbolique d'identité à **l'échelle du territoire**. Tel est le cas du Conservatoire Marcel Dadi à Créteil.



Ville de Créteil



Hesters Oyon

Le Conservatoire Marcel Dadi (Créteil), un marqueur de l'identité du territoire.

Sur certains sites, la reconnaissance de la part des usagers peut être appréciée à l'échelle d'un quartier ou d'une commune. Rentrent dans cette catégorie des lieux tels que la Bibliothèque de Mandres-les-Roses, le Conservatoire de Limeil-Brévannes (situés dans les locaux des anciennes mairies) ou la Bibliothèque municipale de Villecresnes (anciennement Château-Gaillard).

Bibliothèque, Mandres-les-Roses



GPSEA

Conservatoire, Limeil-Brévannes



Ville de Limeil-Brévannes,

Bibliothèque, Villecresnes



Ville de Villecresnes,

1.2 Du rôle social des équipements culturels à l'opportunité paysagère

Un lieu culturel contribue à la dynamique d'un quartier de multiples façons. Par son insertion spatiale, il peut participer à l'amélioration de la qualité de vie des usagers ou à la revitalisation d'un quartier en difficulté. La fonction culturelle peut par exemple aider à réduire les inégalités en favorisant l'accès à la culture des populations vulnérables.



Google Street



Google Street

Transformation d'un quartier : L'espace Nelson Mandela (Bonneuil-sur-Marne)



Google Street

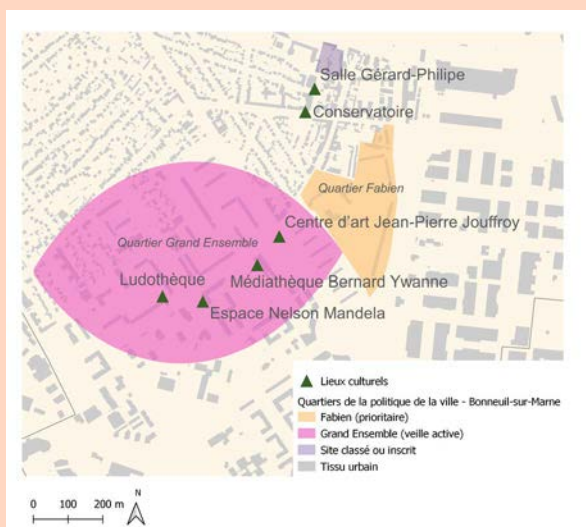


Ville de Bonneuil-sur-Marne

Avant / Après : Centre d'art Jean-Pierre Jouffroy (Bonneuil-sur-Marne)

Cette fonction sociale des lieux culturels est bien représentée à Bonneuil-sur-Marne. Si la ville dispose d'atouts importants d'un point de vue économique (zones d'activités, port fluvial), une partie de ses habitants est en proie à des difficultés sociales et/ou économiques¹. L'implantation d'équipements culturels dans les quartiers prioritaires peut engendrer de nouvelles dynamiques et contribuer à transformer l'image du quartier. L'espace Nelson Mandela (ouvert en 2015) et le Centre d'art Jean-Pierre Jouffroy (ouvert en 2019), situés dans un quartier de la politique de la ville, en font de bons exemples.

Les espaces culturels à proximité des quartiers de la politique de la ville. L'exemple de Bonneuil-sur-Marne.



Sources: SIG Politique de la ville, Géo Data. Conception: Atelier EUP

La carte ci-dessous illustre les quartiers Cité Fabien (quartier prioritaire de la politique de la ville, en orange) et Grand Ensemble (quartier veille active, en rose). La présence de six équipements culturels à proximité ou à l'intérieur des ces périmètres s'inscrit dans le cadre de la reconversion des quartiers. Elle joue un rôle essentiel dans l'amélioration de l'accès à la culture des habitants et dans la recomposition de l'espace urbain

Un autre exemple de lieu de culture à l'intérieur d'un quartier de la politique de la ville se trouve à Créteil avec l'Espace Jean Ferrat. Ouvert en 2017, il surprend par son architecture et son insertion dans le paysage urbain de la Cité des Bleuets, site classé Patrimoine du XXe siècle (arrêté du 16 décembre 2008). Le contraste entre les volumes décalés et colorés du lieu et les façades en béton brut des immeubles alentours est saisissant.

L'espace Jean Ferrat, situé à l'intérieur d'un site classé "Patrimoine du XXe siècle".



Ville de Créteil

1. Contrat de ville 2015-2020, Plaine Centrale / Bonneuil-sur-Marne

Point clé

Sans évoquer les bénéfices culturels ou sociaux, l'implantation d'un nouvel équipement peut influencer positivement sur les plans urbains et paysagers. Les équipements culturels ont par nature une architecture spécifique car chaque bâtiment jouit d'une originalité et d'une monumentalité relatives au besoin de l'identifier comme objet culturel. A travers la construction de ces équipements culturels, les projets de requalification de quartiers sont donc des opportunités précieuses lorsqu'il est question de transformer le paysage urbain d'un territoire. Les équipements conçus comme des marqueurs forts de l'image d'un territoire sont appelés à devenir le patrimoine de demain.

2. Complémentarité entre patrimoine vécu et institutionnalisé

Plusieurs lieux culturels ont été évoqués à la fois comme relevant du patrimoine par les usagers et agents du territoire qui estiment qu'ils sont chers au patrimoine tant d'un point de vue de leur richesse culturelle, que d'identification (éléments reconnaissables de par leur architecture libre). Il s'agit de lieux qui sont déjà reconnus par les institutions mais également utilisés ou fréquentés au quotidien par les populations : dans ce cas-ci, une forte complémentarité forte existe entre patrimoine vécu et patrimoine institutionnel.

2.1 De nouveaux symboles du paysage culturel de GPSEA

Le POC d'Alfortville : un lieu de culture vivant et multi-fonctionnel



GPSEA



Lylo

Le POC, Alfortville (2007)

Mentionné par les enquêtés de la ville lors des enquêtes de terrain, le POC (anciennement Pôle culturel) d'Alfortville est un espace culturel abritant plusieurs activités. Le POC s'organise autour d'un atrium central commun et donne sur une placette plantée. Située dans un site inondable, la médiathèque est légèrement rehaussée. Le bâtiment fait la part belle à la lumière grâce à une façade transparente. Une grande fresque murale en spray et acrylique agrément le site.

Il comporte une salle de spectacle de 410 places, **une médiathèque (gérée par GPSEA)**, un espace de convivialité de 400 m² et un espace restauration-bar "La Terrasse". Le POC se situe à seulement 5 minutes à pied de la gare Maisons-Alfort - Alfortville. Le POC est subventionné par la Ville d'Alfortville et le Conseil Général du Val-de-Marne. Il dispose aussi du soutien de l'ONDA (Office National de Diffusion Artistique), de la DRAC Île-de-France - Ministère de la Culture, et de la Région Île-de-France pour le Focus Effervescence.

La Médiathèque de L'Abbaye - Nelson Mandela : vaisseau amiral du réseau GPSEA



Fayat



Fayat



Ville de Créteil

Médiathèque de L'Abbaye - Nelson Mandela (2014)

Volume simple et compact qui s'intègre dans l'habitat environnant, le bâtiment de la médiathèque est conçu comme un grand rectangle de verre. Située place de l'Abbaye, la médiathèque réaffirme la centralité de cet espace public.

Le bâtiment se distingue par une conception résolument contemporaine. Ses façades transparentes permettent aux vastes volumes intérieurs de bénéficier d'un éclairage naturel généreux. L'escalier monumental est agrémenté de luminaires suspendus avec une température de couleur l'on retrouve dans l'ensemble du bâtiment

2.2 Un patrimoine culturel parfois sous-exploité

Closerie Falbala et Villa Falbala : un patrimoine culturel classé et singulier dont l'accès est restreint

La Closerie Falbala et la Villa Falbala constituent un site exceptionnel du territoire, classé au titre des monuments historiques depuis 1998. Malgré la beauté du site, la reconnaissance des usagers se limite aux communes de Périgny-sur-Yerres et Santeny, d'après les enquêtes de terrain.

Le centre de la Closerie Falbala représente un jardin clos de murs. A l'intérieur se dresse la villa conçue par Jean Dubuffet pour abriter son cabinet logologique. Les matériaux principaux sont l'époxy et le béton peints au polyuréthane. La Closerie Falbala abrite les collections de la Fondation Dubuffet. Recouvrant 1 610 m² et atteignant 8 m de haut, ses murs sont entièrement peints en blanc et recouverts de tracés noirs. L'intérieur de la Villa comporte des dessins abstraits rouges, bleus et noirs.



Auteurs, 2019

La Closerie et la Villa Falbala, Périgny-sur-Yerres (1976)

Les enquêtes de terrain révèlent plusieurs aspects importants. Située sur les bords de l'Yerres (site naturel classé), la Closerie Falbala fait partie des sites importants. Elle a été citée dans l'enquête à cinq reprises. Il se trouve sur un circuit de promenade apprécié par les usagers de la commune. Toutefois ils regrettent le fait que le site soit fermé et accessible seulement aux groupes et sur rendez-vous.

En effet, peu d'usagers ont eu l'occasion de le visiter. Si la commune de Périgny peut paraître peu accessible car située à l'écart de grands axes de transport, la Closerie Falbala est située à seulement 5 minutes à pied du centre du village.

Le site a un fort potentiel pour le développement de la culture, le tourisme et les loisirs tant au niveau des communes voisines que sur le reste territoire, mais il semble sous-exploité. Géré par l'association de la Fondation Dubuffet, ce site atypique est entouré d'un cadre naturel préservé dont le potentiel en matière d'image et d'identité pour GPSEA est important.

2.3 Lieux aux qualités architecturales reconnues

Le Conservatoire Émile Vilain : un site culturel vécu dans un cadre privilégié

Le conservatoire Émile Vilain est un établissement géré par GPSEA. Situé dans le centre-ville de Chennevières-sur-Marne, à proximité immédiate du site classé des terrasses de Chennevières et du centre culturel Charles de Gaulle, il surplombe le coteau de la vallée de la Marne. Cette situation offre une vue panoramique sur la ville de Saint-Maur et l'ouest du Val de Marne.

Le bâtiment actuel est le seul bâtiment restant d'un ancien corps de ferme médiéval. Édifié en pierre meulière, il appartient à la ville depuis 1984, date du rachat des murs par la ville à un particulier canavérois, qui l'a légué pour 1 franc symbolique.



Le Conservatoire Émile Vilain, Chennevières-sur-Marne

GPSEA

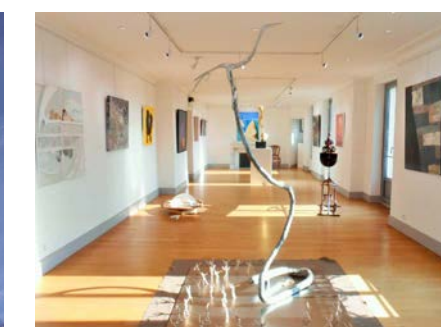
La structure accueille des cours de musique, de chant, de danse et propose un large choix de disciplines pour tous publics et tous styles (éveil musical, solfège, histoire de la musique, enseignement des instruments et des chants). Plusieurs ensembles et orchestres sont proposés (harmonie, junior, cordes, atelier jazz) et sont ouverts librement aux musiciens confirmés, sans obligation de participer aux cours.

La programmation culturelle de la ville est riche et met en valeur le site, en complémentarité avec le pôle culturel municipal, en y proposant des concerts et des scènes ouvertes tout au long de l'année. La participation du Conservatoire aux diverses manifestations de l'année favorise son intégration au quotidien des usagers. Bien que le site n'ait été mentionné que deux fois lors des enquêtes, il semble que ce site, par son cadre, sa situation, son intérêt historique et architectural, constitue un site culturel majeur du territoire.

Le Château des Tourelles : une galerie d'art dans un édifice prestigieux

Le Château des Tourelles, sur la commune du Plessis-Trévisé, est un édifice datant de la fin du 19^e siècle. Édifiée en pierre meulière, agrémenté de deux tours et d'une façade ornée de briques et de pierres, dans un style architectural "ne reculant pas devant l'imposant", cette propriété bourgeoise a dans un premier temps fait office de résidence secondaire avant d'être rachetée par la commune en 1989. Il est classé pendant la première moitié du XX^e siècle à l'inventaire des Richesses de France, mais ne sera pas restauré et est laissé à l'abandon à partir de 1943.

Le rachat communal de 1989 va marquer le début d'une réhabilitation importante du lieu, au point de voir la commune être récompensée par le prix départemental pour la réhabilitation du patrimoine historique en 1998. Les communs sont ensuite restaurés en 2002 et investis pour y créer des ateliers d'art et une galerie d'exposition. Le parc est aménagé de chemins et est ponctuellement utilisé pour les expositions, permettant d'accroître les possibilités de mise en scène.



Le Château et le parc des Tourelles, Le Plessis-Trévisé (1882)

Accueillant une dizaine d'expositions par an, la programmation se veut éclectique et met régulièrement en confrontation plusieurs artistes utilisant des techniques différentes (peintures, sculptures, dessins, photographies). Mentionné à quatre reprises par les usagers interrogés au Plessis-Trévisé sur un total de onze personnes, l'enquête prouve l'intérêt et la reconnaissance du lieu comme un patrimoine architectural marquant du territoire.

Le château de Sucy-en-Brie : un site classé dédié à la musique et aux arts dramatiques

La construction du Château de Sucy s'effectue entre 1660 et 1662. Il présente "un corps central encadré de deux pavillons légèrement saillants sur la cour"². A l'origine bâti pour agrandir un domaine rural appartenant à la famille Lambert, une famille parisienne proche de la royauté, l'édifice a connu maints propriétaires avant de subir des dégâts pendant la guerre franco-prussienne de 1870.

Restauré entre 1881 et 1892, la succession des propriétaires ne favorise pas son entretien : le rachat de la Caisse des Dépôts et Consignations en 1956 n'y a rien changé, le Château est complètement laissé à l'abandon, la question de sa démolition est même évoquée. Pourtant, en 1969, la ville de Sucy-en-Brie rachète le Château et obtient le classement des Monuments Historiques en 1975, ce qui lui permet d'entamer des travaux de restauration. Progressivement, les communs et dépendances du château sont rouverts : l'orangerie devient une salle de spectacles et d'expositions en 1989 et la métairie devient le Musée de Sucy en 1990. Le Château ne rouvre ses portes qu'en 2007 pour accueillir le Conservatoire de musique et d'art dramatique.

Sans en évoquer la valeur historique, l'intérêt de ce bâtiment semble ici résider dans son caractère historique et architectural majestueux, mêlé à l'usage de la pratique artistique, en l'occurrence de la musique et de la danse. Ayant été cité à dix reprises dans l'enquête, ce lieu emblématique à l'échelle communale doit être en mesure de dépasser le rayonnement du strict cadre communal, lorsque l'on se rend compte que les personnes l'ayant mentionné le plus ont été interrogées en dehors de la commune (sur 10 mentions, 7 ont été faites à Noisieu, une au Plessis-Trévisé, à La Queue-en-Brie et une seulement pour la ville de Sucy-en-Brie).



Le Parisien



Ville de Sucy-en-Brie



Auteurs, 2019

Le Conservatoire de musique et d'art dramatique, Sucy-en-Brie (1662)

2. LAMARE Didier, Le Patrimoine du Val-de-Marne, Flohic Editions, Charenton-le-Pont, 1993

3. (Re)valoriser le patrimoine pour développer la culture

Certains lieux actuellement délaissés pourraient, par leur potentiel historique, leur emplacement, leur architecture originale, reprendre vie, en ayant une autre fonction que celle initialement prévue. Ce potentiel de réutilisation se retrouve dans beaucoup d'exemples tirés d'opérations de requalification urbaine, dans lesquelles des lieux sont réinvestis dans le but d'en faire de véritables lieux de vie. Ces derniers deviennent dès lors, de manière permanente ou temporaire, des lieux d'échanges, de partage et dans lesquels les atouts du patrimoine historique seraient ouverts au grand public, rappelant le concept de "tiers lieu".

3.1 Des exemples de reconversions et de revalorisation réussies

Plusieurs exemples du territoire illustrent la réutilisation à bon escient de son patrimoine historique, dans la mesure où le patrimoine existant est remis en valeur par un usage différent de l'usage initialement dédié. Le centre culturel du Grand Val, à Sucy-en-Brie, est un de ces exemples. Cet ancien corps de ferme du XVI^e siècle, est aujourd'hui réutilisé en centre culturel, qui bénéficie d'une surface généreuse et qui permet ainsi d'organiser plusieurs événements. En plus d'abriter le service culturel municipal, il accueille notamment un studio d'enregistrement pour la musique.

La Ferme de Grand Val, Sucy-en-Brie (1569)

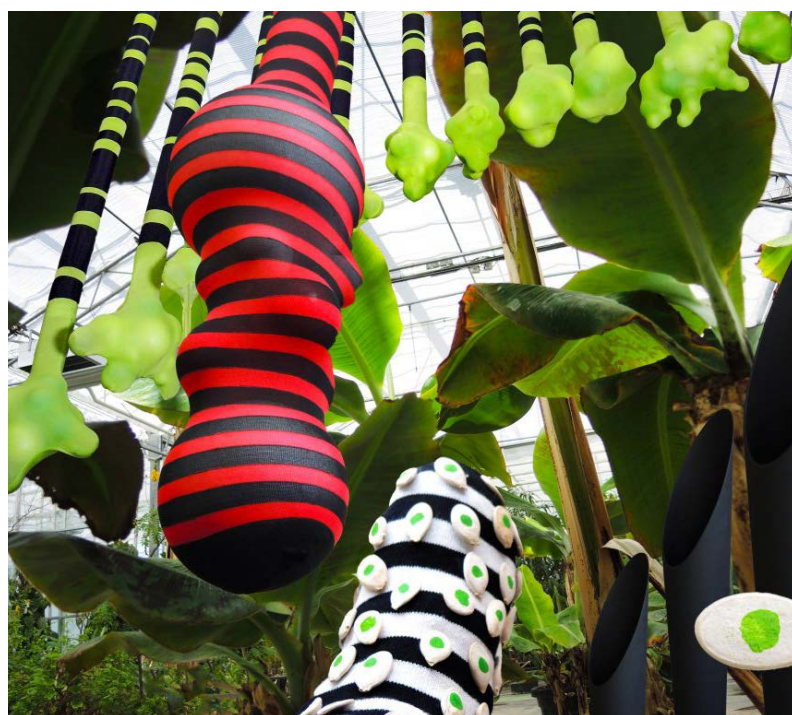


Ville de Sucy-en-Brie



Tourisme Val de Marne

Installation plastique contemporaine temporaire au centre horticole à Mandres-les-Roses



Ville de Mandres-les-Roses

Un autre exemple de mise en valeur du patrimoine territorial se trouve dans le centre horticole appartenant à Grand Paris Sud Est Avenir. Utilisées comme centre de production de l'ensemble des fleurs, des arbres et autres arbustes, ces serres sont un des éléments identitaires forts du territoire. Faisant écho au passé chargé en matière de production horticole dans le sud du territoire, GPSEA a souhaité intégrer ce patrimoine agricole à l'organisation d'un festival "sciences et art" sur une durée d'un mois, entre octobre et novembre 2019.

L'installation d'éléments d'art contemporain au sein-même des serres s'inscrit dans cette volonté de valoriser un patrimoine existant en y ajoutant des éléments artistiques. Pendant la durée du festival, des visites guidées régulières y ont été organisées, pour permettre de faire découvrir au public un lieu à la fois fonctionnel, historique et culturel. Un événement qui pourrait être réitéré, pour ainsi perpétuer cette mise en valeur et appuyer la reconnaissance du lieu pour le grand public à l'échelle territoriale.

Les anciens bains douches de Boissy-Saint-Léger, un équipement culturel de proximité.

La bibliothèque de la Fontaine de Boissy-Saint-Léger, est aussi un équipement à usage culturel issu d'une reconversion : le bâtiment, construit en 1930 en pierre meulière, fait office de bains-douches jusqu'en 1975 avant de devenir bibliothèque. Ouverte trois fois par semaine, elle est complémentaire de la bibliothèque André Hellé, l'autre équipement de la commune. Ainsi, elle permet de proposer une offre culturelle de proximité au quartier du centre ancien de Boissy.



Ville de Boissy-Saint-Léger

3.2 Des lieux du territoire délaissés à fort potentiel

Certains lieux du territoire sont apparus au cours des recherches et notamment de l'enquête, comme ayant un potentiel à exploiter en matière de reconversion, à l'image des exemples cités précédemment. Les trois lieux présentés sont des exemples et préfigurent de suggestions, en vue d'une mise en valeur d'un patrimoine bâti cher aux institutions ou aux usagers du territoire. Ces propositions s'appuient sur des comparaisons avec des projets similaires, extérieurs au territoire..

La Cokerie gazière d'Alfortville (1954)

La Cokerie gazière "Paris-Sud" est un site original, marquant par la nature industrielle et la forme rectiligne des bâtiments restants. L'intérêt de ce site est multiple : inscrit aux monuments historiques depuis 2011, il est emblématique d'une période à laquelle le gaz arrivait en région parisienne, au début des années 1950.



Google Street

La construction des bâtiments administratifs sur pilotis est accompagnée d'une mosaïque originale en céramique polychrome réalisée par Fernand Léger, artiste cubiste. La surface large du bâtiment, l'intérêt artistique et la proximité de la Seine sont des atouts qui pourraient être valorisés soit dans le cadre d'une réutilisation se rapprochant des projets d'urbanisme temporaire, soit des projets structurants de territoire. Aujourd'hui désaffectée par EDF, son intérêt artistique particulier dû à la présence de la mosaïque pourrait par exemple inciter à créer un musée dédié à l'art cubiste, un lieu d'exposition ou encore de conférences.

La Maison Barras de Mandres-les-Roses (vers 1850)



94Citoyens.com

La maison Barras est une belle demeure du 19^e siècle, située dans le parc public Beauséjour de Mandres-les-Roses et elle constitue également un potentiel fort de reconversion, le bâtiment étant aujourd'hui laissé à l'abandon. Une personne enquêtée sur la commune a évoqué ce lieu comme un élément patrimonial "qui mériterait d'être restauré".

Aujourd'hui propriété de la ville de Mandres-les-Roses, il est inutilisé. Il pourrait, sur l'exemple du château des Tourelles du Plessis-Trévis, être repris comme lieu d'exposition portant sur le patrimoine du territoire, sur l'histoire de la région ou encore en créant un musée dédié au passé horticole du sud du territoire.

Le colombier de Périgny (XVI^e siècle)

Le colombier de Périgny-sur-Yerres est le seul vestige de l'ancien Château de Périgny-le-Grand (16^e siècle, démoli en 1740). Propriété de la ville de Périgny, la rénovation actuelle bénéficie de financements de la part de la Métropole du Grand Paris, au titre de la « valorisation du patrimoine naturel et paysager » et en particulier des actions en matière de biodiversité.



Auteurs, 2019

Plusieurs exemples en France montrent qu'il est possible de réutiliser ce type de bâti, relativement petit et adapté à l'installation de petites structures. Par exemple, il pourrait être transformé en "bibliothèque de rue" ou en atelier d'art, ce qui permettrait de mettre en avant à la fois la valeur du bâtiment et en même temps de bénéficier à faire vivre le dynamisme culturel du territoire, à une échelle fine.

Point clé

Le patrimoine culturel constitue une vraie richesse pour le territoire, tant d'un point de vue architectural, que du point de vue touristique. Il fédère les acteurs locaux autour d'éléments communs de patrimoine incarnant certaines grandes caractéristiques historiques et esthétiques du territoire. La fonction culturelle d'un site, lorsqu'elle est mise en avant, constitue un vrai moteur de fréquentation, d'animation et dans une certaine mesure, contribue à promouvoir le territoire. La reconversion de certains sites, aujourd'hui délaissés, permettrait d'en faire des lieux dédiés à la culture, au service du renforcement de la dynamique culturelle du territoire.

A retenir

Les lieux dédiés à la culture participent à la construction de l'identité du territoire.

Au-delà des bénéfices culturels ou sociaux, les équipements culturels contribuent à forger aussi l'image du territoire. Des équipements conçus comme des marqueurs forts du paysage peuvent devenir le patrimoine de demain (Médiathèque Nelson Mandela ou Espace Jean Ferrat à Créteil).

Les lieux dédiés à la culture de GPSEA sont témoins de la richesse, de la diversité et du potentiel du territoire (Un château aux multiples facettes culturelles à Sucy-en-Brie, une sculpture monumentale atypique à Périgny-sur-Yerres, une médiathèque récente à l'architecture contemporaine à Créteil...).

Le territoire de GPSEA possède des lieux historiques désaffectés et qui pourraient être reconvertis afin d'abriter des fonctions culturelles, tels que la Cokerie d'Alfortville ou la Maison Barras à Mandres-les-Roses.

05

Lieux d'intérêt historique



1. Château de Sucs, Sucs-en-Brie



2. Château des Tourelles, Le Plessis-Trévis



3. Château d'Ormesson, Ormesson-sur-Marne



4. Hôpital Émile Roux, Limeil-Brevannes



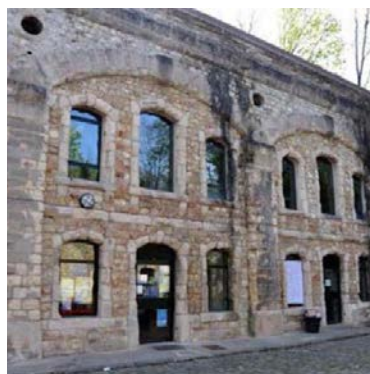
5. Ferme de Monsieur, Mandres-les-Roses



6. Château du Piple, Boissy-Saint-Leger



7. Ancienne gare, Chennevières-sur-Marne



8. Fort de Champigny, Chennevières-sur-Marne



9. Château du Rancy, Bonneuil-sur-Marne

Sommaire

Introduction

1. La conservation du bâti et le changement définitif de fonction : entre préservation et mutation du patrimoine historique du territoire

- 1.1 Des bâtiments administratifs : un ancrage dans l'identité du territoire
- 1.2 Des bâtiments dédiés aux loisirs : un patrimoine pleinement vécu par les usagers

2. La conservation de la fonction des lieux, comme témoin de l'identité historique du territoire

- 2.1 Les modalités d'insertion du lieu d'intérêt historique dans l'espace
- 2.2 L'utilisation ponctuelle du lieu d'intérêt historique en faveur de la promotion d'événements culturels

A retenir

Introduction

Le patrimoine dans son sens commun est souvent associé aux lieux historiques car ceux-ci bénéficient d'une valeur particulière qui transcende les époques. **Ils constituent ainsi un héritage commun, et participent à la création de l'identité du territoire.** Certains bénéficient d'une labellisation, souvent des châteaux, et d'autres non, bien que vécus par les usagers.

Ces lieux d'intérêts historiques n'ont pas tous le même statut : certains sont publics, d'autres sont tombés dans le domaine privé. **Cette privatisation semble parfois influencer la perception et la visibilité de ce patrimoine auprès des usagers.** L'entrée dans le domaine privé engendre une reconnaissance moindre du lieu pour le grand public car il devient moins accessible. Cependant, la mise en place d'événements culturels donne lieu à la promotion de ces lieux.

La note est articulée en deux catégories correspondant aux différentes fonctions identifiées des lieux historiques du territoire :

Dans un premier temps, les édifices qui ont fait l'objet d'un changement de nature, au profit de fonctions administratives ou culturelles.

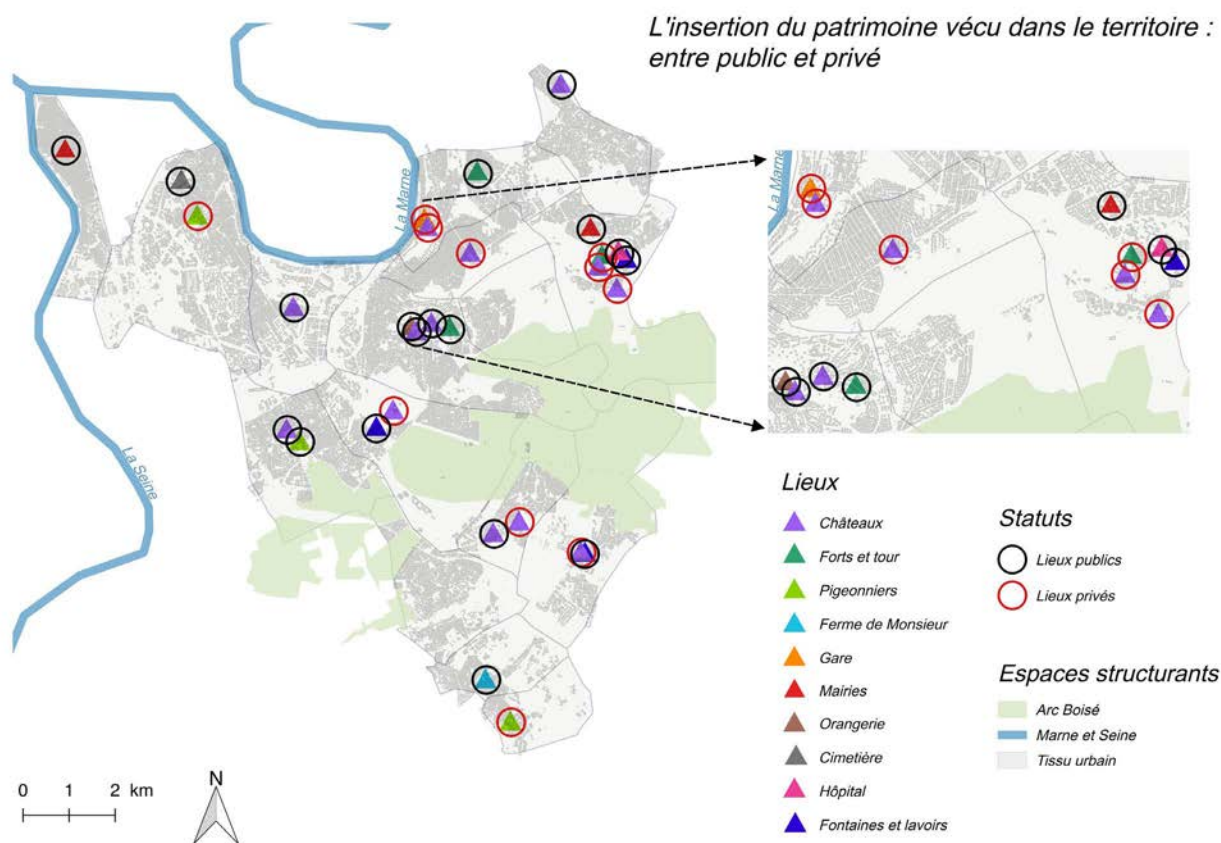
Dans un second temps, les édifices conservés en l'état, valorisés par des événements ponctuels mais rendus peu accessibles par leur localisation ou leur privatisation.

Méthode

Étude réalisée à partir des enquêtes de terrain auprès des usagers du territoire. Celle-ci est complétée par des recherches sur la labellisation des monuments historiques du territoire. Les cartes représentent :

Les différents sites historiques : sont inclus les châteaux, cimetières, fermes, fontaines et lavoirs, forts et tour, gare, hôpital, mairies, Orangerie, pigeonniers. Ces éléments sont cités par les usagers et/ou labellisés monuments historiques. Ils bénéficient d'un attachement particulier qui leur confère le statut d'éléments patrimoniaux.

Les éléments géographiques caractéristiques du territoire : les cours d'eaux principaux, Marne et Seine, et l'Arc boisé.



Source : Géo Data, enquêtes de terrain Atelier EUP. Conception: Atelier EUP.

Analyse

D'un point de vue général, les lieux historiques cités **se concentrent dans le tissu urbain dense du territoire**. Une partie des sites historiques vécus se situe au nord de l'Arc Boisé et plus particulièrement au centre du territoire.

L'élément fort de ce patrimoine pour les usagers est celui des châteaux, avec **douze châteaux cités**. Par ailleurs, une forte concentration se localise dans **la commune de La Queue-en-Brie qui comptabilise six sites cités** par les usagers.

Enfin, d'autres éléments tels que le **cimetière de Créteil** et l'**hôpital la Queue-en-Brie** n'ont **été cités qu'une fois**, à l'image d'un attachement ponctuel et peu rayonnant. Le patrimoine privé concerne majoritairement les châteaux du territoire de GPSEA.

1. La conservation du bâti et le changement définitif de fonction : entre préservation et mutation du patrimoine historique du territoire

1.1 Des bâtiments administratifs : un ancrage dans l'identité du territoire

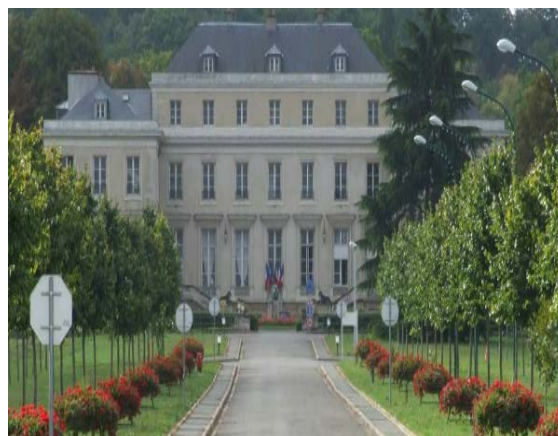


Association Jumelage Sucy-en-Brie

Château de Haute-Maison, Sucy-en-Brie,

Le château de Haute-Maison abrite aujourd'hui la mairie de Sucy-en-Brie. Ce château a été construit entre le 16e siècle et le 18e siècle, et a été occupé par le célèbre dramaturge Ludovic Halévy à la fin de sa construction. Un siècle plus tard, le **château est acquis par la ville de Sucy-en-Brie pour en faire son Hôtel de Ville à partir de 1979.**

L'ancien château de Limeil-Brévannes est quant à lui aujourd'hui un hôpital public. L'édifice du 16e siècle a connu de multiples propriétaires mais c'est en 1883 que le domaine entier est racheté par l'Assistance Publique pour en faire un dispensaire pour personnes âgées. Il a été agrandi et porte désormais le nom d'Émile Roux, médecin bactériologiste et immunologiste français.



94Citoyens.com

Hôpital Émile Roux, Limeil-Brévannes

Point clé

L'institutionnalisation de ces sites n'a pas directement profité à leur valorisation auprès des usagers. En effet, sur chacune des communes enquêtées, seule une personne a respectivement cité ces édifices comme patrimoine local. Ces lieux ayant perdu leur fonction initiale, et indépendamment de leur valeur historique notoire, ils ne sont pas reconnus comme tel par les habitants/usagers, qui les voient aujourd'hui sous le prisme de leur nouvelle fonction administrative.

1.2 Des bâtiments dédiés aux loisirs : un patrimoine pleinement vécu par les usagers

À l'inverse, la Ferme de Monsieur à Mandres-les-Roses incarne un patrimoine d'intérêt historique autant sur le plan institutionnel que sur celui du vécu. Il s'agit d'un bâtiment inscrit aux Monuments historiques depuis 1977. D'autre part, sur les huit enquêtés de la commune, cinq ont considéré qu'il s'agissait d'un élément de patrimoine.



Tourisme Val de Marne,

Pigeonnier de la Ferme de Monsieur, Mandres-les-Roses

Malgré sa transformation fonctionnelle, ce lieu a conservé son enveloppe architecturale remarquable. Effectivement, le pigeonnier de la Ferme de Monsieur a été réhabilité en un espace informatique à destination des seniors (60 ans et plus), qui représentent 23% de la population globale de la commune, au service d'une meilleure adaptation aux besoins actuels des usagers.

Historique de la Ferme de Monsieur

1774 : Acquisition de Monsieur, frère du roi Louis XVI pour en faire une réserve de chasse

25 juillet 1977 : Inscription à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques

3 mars 1983 : Acquisition de la Ferme par la commune

1 octobre 1985 : Inauguration de la nouvelle mairie par le Maire, Alain Traonouez avec le Président du Sénat, Alain Poher et le Président du Conseil Régional de l'Île-de-France, Michel Giraud

1985 : Réhabilitation d'une partie de la ferme pour accueillir des manifestations culturelles.

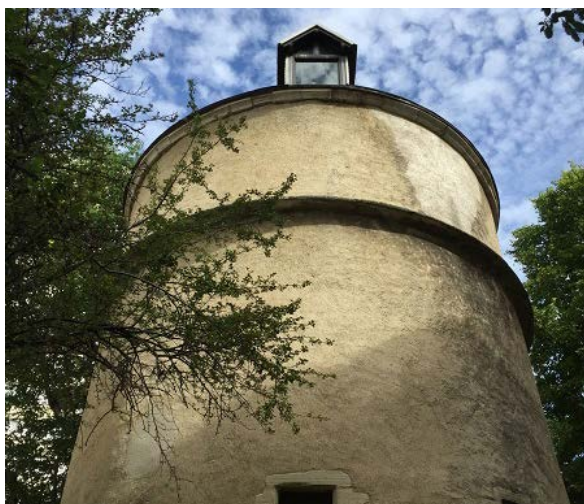
2. La conservation de la fonction des lieux, comme témoin de l'identité historique du territoire

2.1 Les modalités d'insertion du lieu d'intérêt historique dans l'espace urbain

Le colombier de Créteil : une nécessaire adaptation aux mutations de l'espace urbain

Propriété du trésorier de France de l'époque (Miles Baillet), le Colombier de Créteil a été construit vers 1375. Cet édifice de 15 mètres de haut pouvait accueillir 1500 pigeons. En 1972, il a été déplacé de quarante-cinq mètres pour construire une résidence et une piscine afin de **s'adapter aux mutations de l'espace urbain alentour**. Dans les années 1980, l'édifice a connu sept ans de rénovations dirigées par l'architecte Viollet-Le-Duc.

La fonction historique du lieu aujourd'hui définitivement interrompue, des visites guidées sont désormais organisées par l'Association Les Amis de Créteil. Ces dernières ont vocation à **perpétuer l'héritage historique féodal du territoire**, bien qu'il ne soit pas vécu comme tel par les usagers du territoire. En effet, sur les quatorze enquêtés de la ville de Créteil, seule deux personnes connaissaient l'existence du pigeonnier. Cela pourrait s'expliquer par **le contraste entre l'actuel tissu urbain aux fonctions résidentielles et de loisirs, et l'édifice historique**.



Tourisme Val de Marne,

Colombier de Créteil



Géo Portail

Emplacement du colombier de Créteil



Auteurs, 2019

Lavoir de Boissy-Saint-Léger

En outre, le lavoir de Santeny a également été mentionné par les usagers interrogés à Santeny. Il a été identifié comme un lieu patrimonial auquel un attachement est associé pourtant, le lavoir n'est ni visible ni accessible par la population (son portail est cadenassée). Son potentiel pourrait être révélé par une mise en accessibilité du site.

Pour une enquêtée boisséenne, le **lavoir mériterait d'être mieux mis en valeur** : "il faut le chercher pour le voir" dit-elle. Néanmoins, sur les onze enquêtes de la ville de Boissy-Saint-Léger, cinq ont considéré qu'il s'agissait d'un lieu de patrimoine. Bien que l'édifice n'ait bénéficié d'aucune labellisation, les usagers de la commune y ont développé un attachement particulier lié à sa valeur historique.



Auteurs, 2019

Lavoir de Santeny

Point clé

Ces exemples soulèvent un enjeu relatif à l'insertion de l'élément patrimonial au sein même du tissu urbain. En effet, par un manque de visibilité ou d'accessibilité, les usagers vont avoir tendance à ne pas connaître ces édifices chargés d'histoire.

2.2 L'utilisation ponctuelle du lieu d'intérêt historique en faveur de la promotion d'événements culturels

Il ressort des enquêtes du terrain que l'accès aux édifices historiques (souvent des châteaux) est parfois restreint car une part non négligeable d'entre eux ont rejoint le domaine privé. Pour palier ce manque d'accessibilité, ces lieux font l'objet d'événements culturels ponctuels, à l'image du Château d'Ormesson. **Les usagers du Territoire bénéficient d'un accès ponctuel lors de divers événements organisés par les communes ou plus largement lors des Journées du Patrimoine.** Les témoignages et les impressions recueillis découlent majoritairement d'expériences relevant du cadre privé (locations pour mariages, cérémonies diverses...).

Quelques exemples d'événements réalisés par le passé :

- Le château d'Ormesson est visitable lors des Journées du Patrimoine et durant la Kermesse d'Ormesson mais aussi par des visites commentées organisées par le Comité départementale du tourisme du Val de Marne.
- Le 29 juin 2019, le château des Marmousets a accueilli un concert de piano et violoncelle au profit d'association d'enfants autistes.
- L'Orangerie du château de Grosbois est louable pour des événements, réceptions et séminaires
- Le 18 mai 2018, le château du Grosbois a accueilli le premier bal participatif du territoire, chorégraphié par José Montalvo.



Tourisme Val de Marne

Château d'Ormesson, Ormesson-sur-Marne

Le château d'Ormesson est l'un des châteaux du territoire qui accueille des événements culturels. C'est aussi l'un des lieux d'intérêts historiques les plus cités en dehors de sa commune d'implantation

Pour François Paillé lors d'un entretien évoquait que l'organisation ponctuelle d'événements culturels dans des lieux d'intérêt historiques est "une manière de découvrir le territoire, des espaces qui sont fermés d'ordinaire, qu'on voit seulement de l'extérieur, et ça permet aussi aux habitants de se l'approprier, le temps d'une rencontre".

A cet égard, **le lieu prend une fonction de décroisement territorial.** L'événement permet de dynamiser le rayonnement territorial de l'espace d'implantation de l'édifice, à l'image du Château d'Ormesson.

Les initiatives communales et territoriales visant à organiser des **événements ponctuels** a sans doute permis la **promotion de l'édifice lui-même**, et le développement de son rayonnement territorial; plus des $\frac{2}{3}$ des enquêtés ayant un attachement pour le château sont situés or de la commune d'Ormesson.

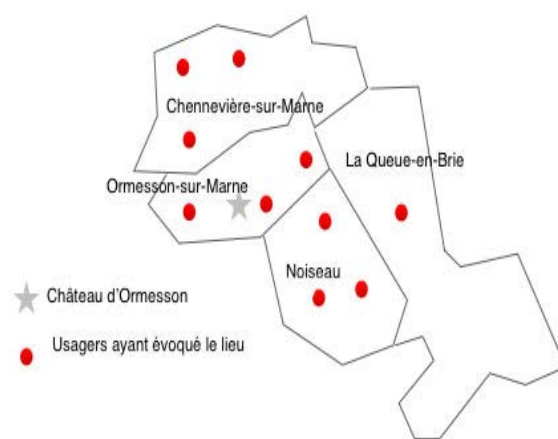


Schéma des évocations du château d'Ormesson à partir de l'enquête

Point clé

La mise en place d'événements culturels au sein d'édifices historiques privés permet de les rendre accessible, et de les valoriser auprès des usagers de la commune et des communes limitrophes. Ainsi, l'utilisation ponctuelle pour la diffusion de la culture et des loisirs a permis leur intégration au sein du patrimoine vécu par les usagers.

A retenir

La conservation des lieux historiques donne lieu à leur préservation à travers le temps et témoigne d'un héritage et d'une identité commune.

Parmi ces lieux préservés, certains voient leur fonction se transformer (fonction administrative ou culturelle) permettant la sauvegarde et la pérennité du site.

Certains lieux appartenant au domaine privé voient leur accessibilité devenir ponctuelle (Journées du Patrimoine, évènements), ce qui permet aux usagers de connaître ces édifices et de les visiter.



06

Lieux de culte



1. Eglise de Saint-Nicolas, La-Queue-en-Brie



2. Eglise Notre-Dame d'Alfortville, Alfortville



3. Eglise Saint-Martin, Sucy-en-Brie



4. Eglise Saint Léger, Boissy-Saint-Léger



5. Eglise Saint-Philippe et Saint-Jacques, Noisieu



6. Eglise Notre-Dame, Villecresnes



7. Eglise Saint-Christophe, Créteil



8. Eglise Saint-Paul-Saint-Pierre, Chennevières-sur-Marne



9. Mosquée Sahaba, Créteil

Sommaire

Introduction

1. Les qualités architecturales des lieux de culte

- 1.1 Une reconnaissance institutionnelle
- 1.2 Une reconnaissance des usagers

2. Les pratiques socioculturelles associées aux lieux de culte

- 2.1 Des lieux de culte vecteurs de sociabilité
- 2.2 Les interventions publiques d'accompagnement et de soutien envers les lieux de culte

A retenir

Introduction

Lors des entretiens menés auprès des services de l'EPT GPSEA et des usagers du territoire (actifs, touristes), les lieux de culte ont été de nombreuses fois cités et présentés comme des sites patrimoniaux d'importance. Pourtant, les discours et les représentations n'étaient pas toujours les mêmes.

Cela s'observe notamment par un décalage dans le discours entre ceux qui soulignent les caractéristiques architecturales et paysagères des édifices, et ceux qui s'attachent davantage à les lieux pour leurs fonctions.

Ce décalage donne à voir la coexistence entre deux façons d'aborder ce type de patrimoine : en tant que site à forte valeur architecturale et historique soumis à une politique publique de sauvegarde et de mise en valeur; et en tant que lieux de vie et d'échange.

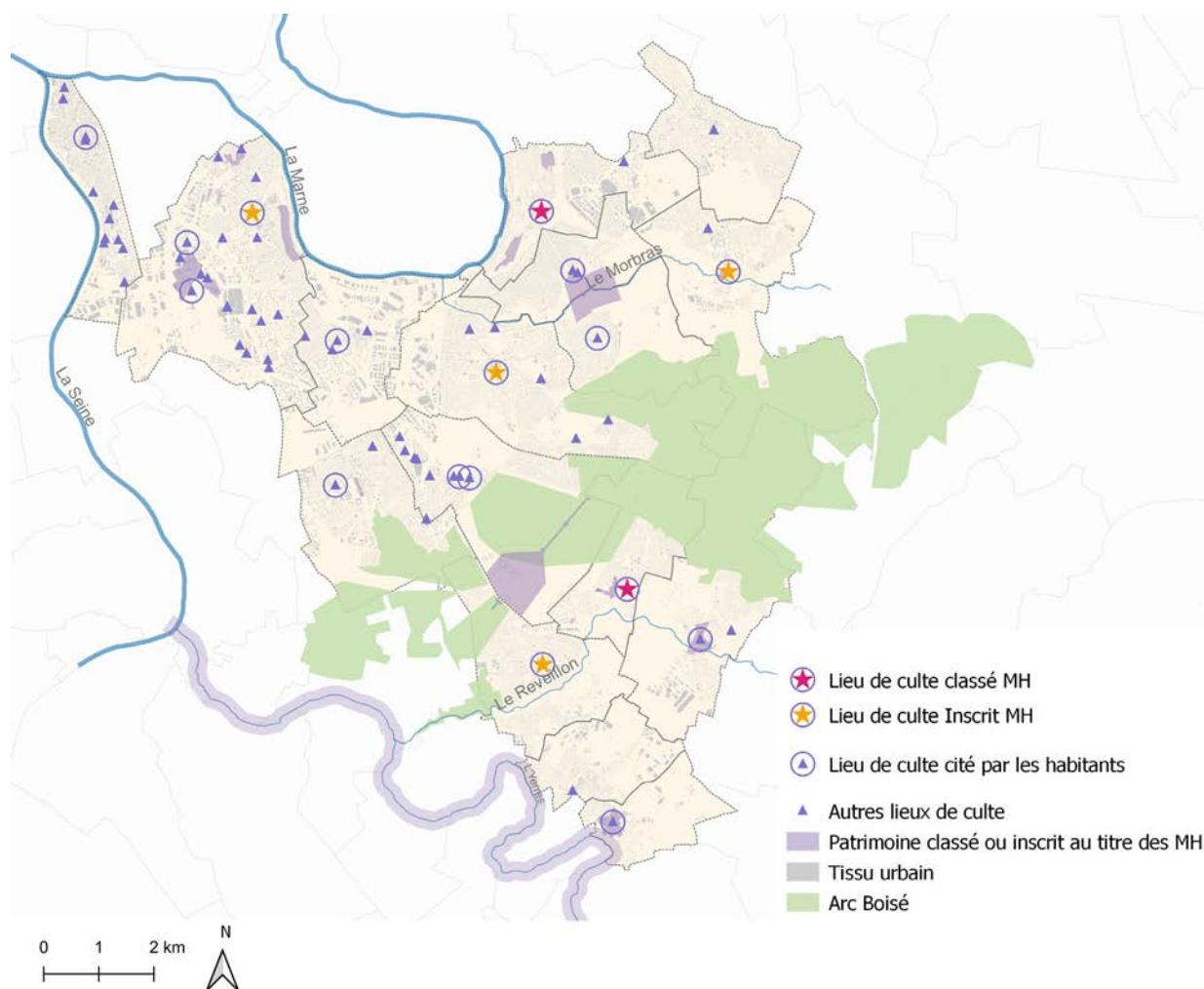
Méthode

A partir des entretiens et des différentes recherches, deux cartes ont été réalisées. L'une présente la répartition des lieux de culte au sein du territoire, une autre fait figurer les lieux de culte cités par les usagers.

Les sites les plus récents (créés après 1905 et à l'initiative de communautés) remplissent des fonctions qui ne se limitent pas qu'à la pratique religieuse. Les lieux de culte cités dans le cadre de l'enquête ne constituent pas une liste exhaustive des équipements culturels présents dans le territoire du GPSEA.

La deuxième carte vise, à l'inverse, à faire recenser l'ensemble des lieux de culte du territoire en s'appuyant sur des sources reconnues, tout en distinguant ceux ayant été cités, ceux ayant été cités et classé/inscrits, et les sites n'ayant pas été évoqués durant les entretiens.

Carte des lieux de culte du territoire



Sources: Atlas des patrimoines, GPSEA, Géo Data, Observatoire du patrimoine religieux, enquêtes de terrain Atelier EUP. Conception: Atelier EUP.

Analyse

Dans la plupart des communes, un lieu de culte a été évoqué comme élément de patrimoine, à l'exception de Mandres-les-Roses et du Plessis-Trévis.

Les sites très anciens sont souvent cités en tant que repère géographique et historique du territoire, mais aussi en tant qu'élément d'agrément visuel et paysager. La reconnaissance de la fonction religieuse est très présente, comme c'est le cas de l'Église de La-Queue-en-Brie).

Les lieux de culte les plus cités ne sont pas forcément les plus anciens ni ceux uniquement situés dans les villes les plus denses.

Les villes regroupant le plus de lieux de culte cités sont celles où la densité de population est la plus élevée (Nord-Ouest).

Néanmoins, la méthode adoptée (qui consistait à interroger un nombre équivalent de personnes dans chaque ville) a également permis de donner à voir que certains lieux de culte identifiés comme patrimoine par les usagers, n'ont été mentionnés que dans leur commune d'implantation.

1. Les qualités architecturales des lieux de culte

1.1 Une reconnaissance institutionnelle

Certains lieux de culte sont classés comme patrimoine architectural car ils constituent l'héritage d'une époque révolue. La patrimonialisation des lieux de culte se fait en dehors de toutes conceptions religieuses puisqu'il s'agit de sauvegarder l'histoire culturelle du lieu et son édifice et non sa fonction religieuse.



Wikipedia

L'église Saint-Paul-Saint-Pierre de Chennevières sur Marne a été classée au titre des monuments historiques (à l'exception de la façade, du clocher et de La Chapelle des fonts) le 25 Août 1920, permettant ainsi sa préservation et sa protection. Les institutions ont reconnu le caractère remarquable de l'édifice parce qu'il a été érigé pendant le second tiers du XIII^e siècle.

Eglise Saint-Paul-Saint-Pierre, Chennevières-sur-Marne

L'église mêle différents styles architecturaux : un sanctuaire de style "Île de France" et "Champenois". Suite à l'effondrement de la voûte en 1750 et l'incendie du clocher en 1790, elle a été rénovée au début du XIX^e siècle. Ce ne sont donc pas les aspects fonctionnels qui sont valorisés ici, mais le témoignage historique.

1.2 Une reconnaissance des usagers

En tant que témoins du déroulement de l'histoire sur le territoire, **les lieux de cultes constituent un marqueur fort de l'identité commune de ses usagers**. Au-delà de sa fonction religieuse, le lieu de culte bénéficie donc d'un intérêt mémoriel, car il est témoin des sociétés passées. Attention, **cet attachement découle d'une perception individuelle et communautaire, il est donc difficile à caractériser et nécessite parfois d'être relativisé**. Certains usagers enquêtés ont témoigné leur attachement aux lieux de culte pour leur architecture caractéristique et pour leur situation d'implantation, au cœur des centres historiques.

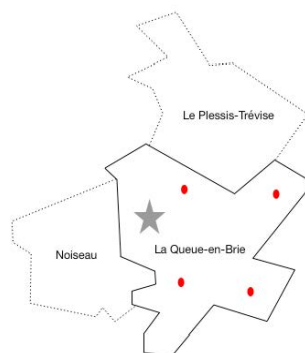
Les entretiens ont montré que **l'utilisation de matériaux nobles comme la vieille pierre et la présence de vitraux incarnent des codes historiques communs auxquels les enquêtés sont attachés**.



Monumentum

Eglise de Saint-Nicolas, La-Queue-en-Brie.

Ce schéma montre les lieux de résidence des personnes interrogées lors de l'enquête de terrain qui ont cité l'église. Ces points ne se trouvent que sur le territoire de la commune de La Queue-en-Brie, et non sur les territoires communaux voisins.



Auteurs, 2019

Schéma des évocations de l'église Saint-Nicolas à partir de l'enquête

Les évocations de l'église sont communales, puisque ce ne sont que les riverains qui la fréquentent qui l'ont évoqué.

Cela peut s'expliquer par le fait que c'est une petite église de village, d'un style roman en meulière et en calcaire courant dans la région et qui de plus n'est pas souvent ouverte. En effet, il n'y a que deux messes par semaine, une le mercredi à 18h30 et une le dimanche à 10h30.



GéoPortail

De plus, cette vue aérienne permet de voir que l'église se trouve dans une partie historique du bourg. Elle a une situation centrale par rapport au tissu historique. Cependant, l'évolution du tissu et de ses axes a rendu le centre de la Queue-en-Brie moins passant, ce qui rend l'accessibilité limitée.

2. Les pratiques socioculturelles associées aux lieux de culte

2.1 Des lieux de culte vecteurs de sociabilité

L'église Notre-Dame d'Alfortville, abrite régulièrement des activités culturelles destinées au grand public (fidèles et profanes) qui témoignent de la fonction extensible des lieux de culte. Mise à part leur fonction religieuse, ces derniers contribuent à assurer une sociabilité très sollicitée par les citoyens : à l'image du Concert de Noël Negro Spirituals du 6 décembre 2019 mêlant musiques traditionnelles africaines et américaines accompagnées de chants de Noël.

Si certains usagers s'y rendent pour profiter de son espace culturel et de son architecture, d'autres la décrivent comme un véritable lieu de vie commune où les croyants se retrouvent. Elle réunit fidèles et curieux en permettant plusieurs usages : religieux et loisirs. Au-delà de la pratique religieuse, l'Église Notre-Dame d'Alfortville a donc une valeur de patrimoine immatériel car un lieu de partage.



Tourisme Val de Marne

Eglise Notre-Dame d'Alfortville, Alfortville

Point clé

Au-delà de l'aspect architectural remarquable de ces lieux de culte, ils ont aussi une valeur culturelle et sentimentale pour les usagers. Ces espaces sont aussi des lieux où des personnes partageant des valeurs et se retrouvent. En cela, ils sont des lieux de vie permettant de tisser du lien social. La pratique de ces espaces dépasse le simple usage religieux.

2.2 Les interventions publiques d'accompagnement et de soutien envers les lieux de culte

L'État et les collectivités locales peuvent agir sur les sites qui accueillent des lieux de culte dans plusieurs registres, notamment dans le cadre de politique culturelle.



Auteurs, 2019

Mosquée Sahaba, Créteil

Ainsi, la mosquée Sahaba fait l'objet d'un soutien des acteurs publics locaux dès le lancement du projet de construction. De façon encore plus concrète, la ville de Créteil a choisi de **financer l'espace culturel** de la Mosquée à hauteur d'un million d'euros. Cet espace est composé d'une partie dédiée à l'approfondissement des cultures de l'Islam, d'une librairie, d'un salon de thé-restaurant, d'une salle d'exposition et des salles d'études pour l'apprentissage de certains cours.

Par ailleurs, les communes utilisent leurs différents moyens de communication pour assurer l'accessibilité et la visibilité de ces lieux de culte.

Les sites internet des institutions relaient différentes informations concernant ces lieux. Par exemple, la ville de la Queue-en-Brie possède sur son site une rubrique « Histoire et Patrimoine » dans laquelle se trouve plusieurs fiches liées à son patrimoine. Une fiche sur l'église Saint Nicolas permet de trouver des éléments concernant ses coordonnées, son histoire et ses caractéristiques. Ces lieux de culte font également l'objet d'une publicité importante lors de la tenue des **Journées du Patrimoine** organisées chaque année. Six lieux de culte ont été mentionnés sur le site internet des villes pour cette année 2019. Cette journée par exemple permet aux associations culturelles d'ouvrir des espaces méconnus des usagers de l'Église de Chennevières sur Marne.

« Lors des Journées du Patrimoine, j'ai pu visiter les orgues de l'Église Saint Pierre-Saint Paul. C'est formidable, d'habitude cet espace est fermé au public ! »,

Une habitante de Chennevières sur Marne de 78 ans.

Des aménagements sont réalisés dans les villes afin de valoriser certains espaces. Ainsi, plusieurs panneaux informatifs ont été réalisés par la ville de la Queue en Brie. Un de ces panneaux est situé dans le centre historique de la ville pour les usagers et les touristes. Il permet de retracer l'histoire de ce quartier et de mettre en valeur l'Église Saint Nicolas.

Point clé

Les lieux de culte sont des espaces de culture car ils entrent dans la définition de « biens communs » que se font leurs usagers. Les institutions participent à la valorisation de ces lieux en travaillant avec les associations culturelles.

A retenir

Une perception différente des lieux de culte entre usagers témoigne des enjeux architecturaux et historiques pouvant à la fois faire l'objet d'une sauvegarde de la part des institutions, mais aussi d'un attachement de la part des usagers et des habitants.

Les lieux de culte participent au rayonnement culturel du territoire hormis leur fonction religieuse.

Des dynamiques sociales se créent dans et aux abords des lieux de culte qui suscitent des enjeux forts en matière de lien social.

Les édifices datant d'avant 1905 ont une identité historique tournée autour de valeur architecturale et mémorielle. Tandis que ceux construits après, ont une valeur mémorielle moins marquée mais ils ont une identité forte, inscrite par des valeurs socioculturelles, parfois architecturales, en lien avec l'émergence de religions différentes.

Conclusion

L'Établissement Public Territorial Grand Paris Sud Est Avenir est un territoire vaste en quête d'identité. Le rôle de l'Observatoire de GPSEA est donc d'aider les élus, les agents et les habitants à s'approprier ce nouveau territoire. Cette revue donne à comprendre le territoire en dressant un portrait patrimonial, paysager, urbain et architectural. Chaque fiche thématique issue de cette revue présente un aspect du patrimoine du territoire à travers les yeux des habitants, usagers et cadres du territoire.

Une perception différenciée du patrimoine

Chaque entretien réalisé avec les habitants, usagers et cadres de GPSEA permet de montrer une notion différente du "patrimoine" selon le profil de chacun. L'âge, le métier, le lieu de résidence ou la catégorie socio-professionnelle à laquelle appartient chaque enquêté influencent considérablement les résultats. Pour certains, la notion de patrimoine désigne des espaces ou des bâtis pouvant être classés, ayant une valeur architecturale ou naturelle reconnue ; pour d'autres elle désigne des lieux essentiels de la vie quotidienne au sein du territoire. Cette revue porte sur le décalage constaté entre le patrimoine institutionnalisé d'une part, comprenant des lieux classés et/ou soumis à un régime de protection ; et le patrimoine vécu d'autre part, mettant en lumière des lieux et des espaces courants, importants pour la population. Néanmoins, ce décalage entre ces deux visions ne se vérifie pas toujours. En effet, la majorité des sites patrimoniaux institutionnalisés sont également vécus par les habitants.

La redéfinition d'une typologie de sites patrimoniaux

Cette enquête démontre que la notion de patrimoine est une notion complexe pour les enquêtés. Les questions de patrimoine semblent éloignées de leurs préoccupations quotidiennes. Dans ce cas, l'intérêt pour le patrimoine se manifeste à partir du moment où les sites patrimoniaux sont vécus comme faisant partie intégrante du quotidien. Aussi, une typologie de sites patrimoniaux peut être constituée à partir des résultats de l'enquête.

1. La première catégorie regroupe des sites patrimoniaux institutionnalisés et vécus par les habitants. Ces sites patrimoniaux ont une forte valeur paysagère et bénéficient souvent d'une politique de protection. Chaque enquêté connaît ces sites, peu importe son lieu de résidence. Il s'agit de l'arc boisé, des cours d'eau mais également de certains lieux d'intérêt historique.
2. La deuxième catégorie concerne des sites institutionnalisés et non reconnus par les usagers. Ces sites peuvent présenter des difficultés d'accessibilité ou un manque de visibilité.
3. La troisième catégorie fait apparaître des sites non institutionnalisés ayant une valeur importante pour les usagers. L'histoire, l'architecture mais surtout l'usage de ces lieux constituent une catégorie de sites patrimoniaux à part entière pour les enquêtés. Les usagers les définissent comme des lieux d'activité importants dans lesquels tout un chacun peut se retrouver.

Des sites vécus par les usagers ayant une valeur patrimoniale

Par ailleurs, peu de lieux classés ou inscrits sont connus par les habitants. Sur un total de 42 sites soumis à un régime de classification ou de protection, seule une petite dizaine est citée par les enquêtés. De plus, pour certains de ces lieux, les usagers en connaissent l'existence mais ne les visitent pas, principalement à cause des manques d'accessibilité et de visibilité.

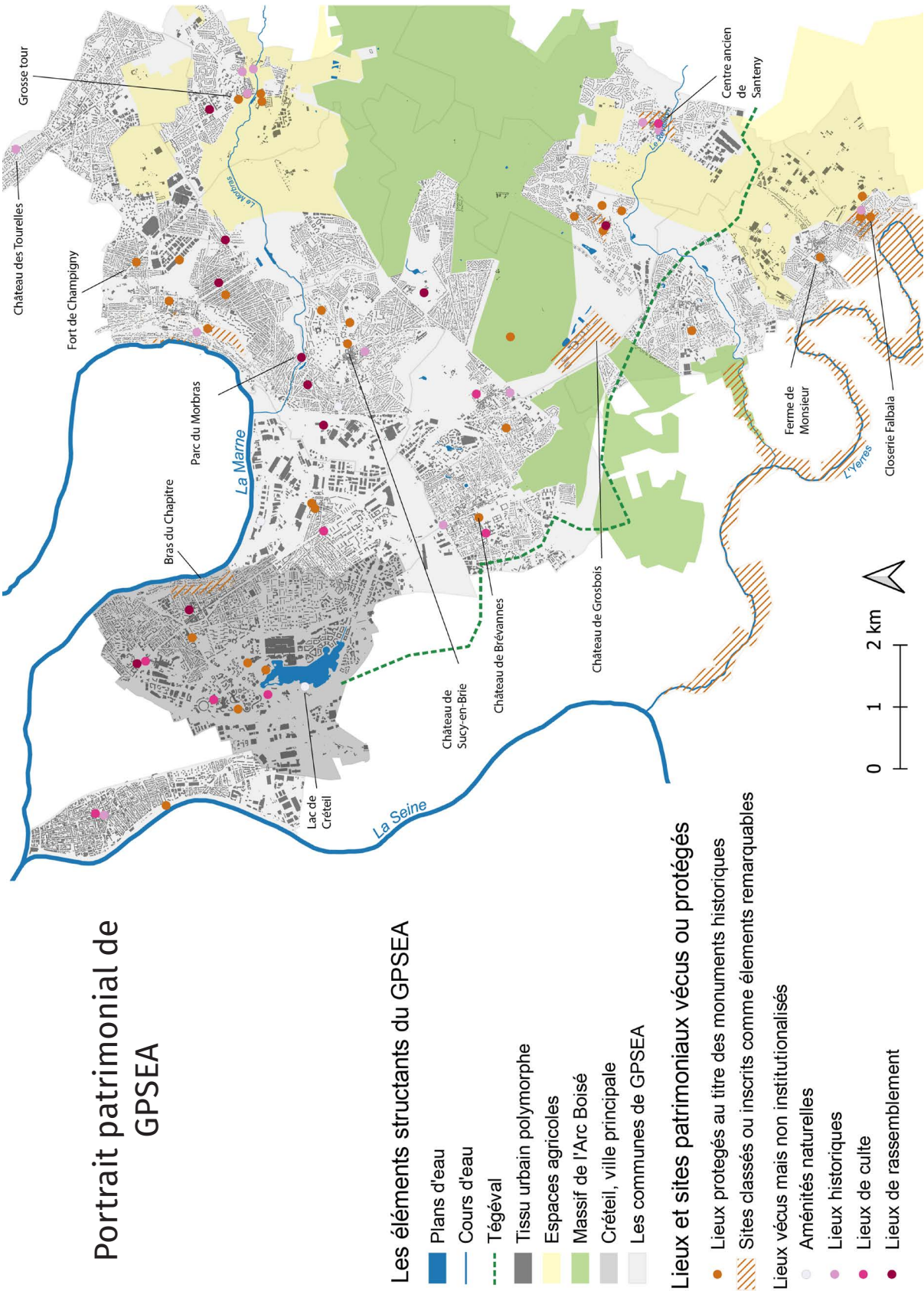
A contrario, en se basant seulement sur les dires des usagers, sans le souci de l'exhaustivité, 36 lieux ont été recensés comme appartenant au patrimoine vécu pour le rôle qu'ils jouent dans la vie des enquêtés. Ces sites ont une valeur paysagère importante par les habitants et ont des usages spécifiques. Ce sont des lieux de loisirs, des espaces naturels, des espaces publics, des monuments historiques dans lesquels les usagers passent beaucoup de leur temps libre.

Des sites patrimoniaux à valoriser

L'accessibilité des sites patrimoniaux apparaît comme une question majeure par les enquêtés. Si l'accessibilité d'un lieu est renforcée ou mieux mise en avant, la fréquentation du lieu pourra être augmentée. Ainsi, améliorer l'accessibilité aux espaces naturels ou culturels peut améliorer la visibilité et la fréquentation de ces espaces. Le domaine du Grosbois est ouvert uniquement sur réservation pour des groupes de personne et lors de la Journée du Patrimoine.

Au regard de ces résultats, la valorisation des sites patrimoniaux est importante pour transformer l'ensemble des sites observés en "site vécu". Pour ce faire, il convient de connaître l'ensemble des acteurs du patrimoine sur le territoire. Si le Conseil départemental du Val-de-Marne est un acteur majeur, certains sites sont gérés par les communes, bénéficient de politiques de protection mises en place par l'État ou sont entretenus par des associations. Aussi, de nombreuses actions ont été mises en place par les acteurs publics pour valoriser les sites patrimoniaux : il s'agit d'itinéraires de promenade, l'implantation de jardins d'insertion dans le parc départemental de la Plaine des Bordes ou d'autres événements ponctuels dans des lieux dédiés à la culture.

De plus, l'association des acteurs privés à ces actions de valorisation est importante : ce sont des gestionnaires à part entière de certains sites patrimoniaux. Le château de Santeny fait par exemple partie des sites patrimoniaux privés dans lequel des bals ouverts au public sont organisés par le propriétaire. La capacité de financement des acteurs privés peut également aider les acteurs publics à restaurer certains sites. La valorisation des sites patrimoniaux peut contribuer à faire connaître ces acteurs et améliorer leur image sur le territoire. Ainsi, la valorisation des sites patrimoniaux passe par la bonne coordination entre ces différents acteurs. L'enjeu pour GPSEA est donc de contacter l'ensemble de ces acteurs et d'encourager toutes les initiatives qui visent à valoriser le patrimoine du territoire.



Source: Géo Data, Atlas des patrimoines, enquêtes de terrain Atelier EUP. Conception: Atelier EUP.

Annexes

Tableau des lieux du territoire ayant été mentionnés durant les entretiens

Nom	Type	Adresse	Commune
Château des Tourelles	Historique	19 Avenue de la Maréchale	Plessis-Trévisé
Château de Santeny	Historique	2 Route de Marolles	Santeny
Fort de Sucy	Historique	Allée du Général Seré-de-Rivière	Sucy-en-Brie
Tour médiévale de la Queue-en-Brie	Historique	Place de la Tour	La Queue-en-Brie
Pigeonnier de Limeil-Brévannes	Historique	Rue Henri-Barbusse	Limeil-Brévannes
Pigeonnier de Périgny	Historique	14 rue de Saint-Leu	Périgny
Fontaine et lavoir	Historique	Allée de la fontaine	La Queue-en-Brie
Lavoir, fontaine Richard	Historique	Rue de la fontaine et de l'église	Santeny
Lavoir municipal	Historique	21 boulevard Leon Révillon	Boissy-Saint-Léger
Ancienne gare de Chennevière	Historique	Avenue de la gare	Chennevières-sur-Marne
Mairie d'Alfortville	Historique	Place François Mitterand	Alfortville
Hôtel de Ville de la Queue-en-Brie	Historique	Place de l'appel du 18 juin 1940	La Queue-en-Brie
Hôpital de la Queue-en-Brie	Historique	Route de Combault	La Queue-en-Brie
Fondation Dubuffet - Closerie Falbala	Culturel	Sentier des Vaux	Périgny-sur-Yerres
Conservatoire Marcel Dadi	Culturel	2-4 Rue Maurice Déménitroux	Créteil
POC Alfortville	Culturel	82 Rue Marcel Bourdarias - Parvis des Arts	Alfortville
Le Conservatoire Émile Vilain	Culturel	46 Rue du Général de Gaulle	Chennevières-sur-Marne
Médiathèque Nelson Mandela	Culturel	3 Place de l'Abbaye	Créteil
Parc du Rancy	Aménités naturelles	19 Route Nationale	Bonneuil-sur-Marne
Parc départemental du Morbras	Aménités naturelles	1 rue Antoine Baron	Sucy-en-Brie
Lac de Créteil	Aménités naturelles	9 rue Jean Gabin	Créteil
Parc Montaleau	Aménités naturelles	Rue Montaleau	Sucy-en-Brie

Nom	Type	Adresse	Commune
Parc Beauséjour	Aménités naturelles	Rue Champ de l'Alouette	Mandres-les-Roses
Parc de Sucy	Aménités naturelles	42 Route de la Queue en Brie	Sucy-en-Brie
Forêt de la Grange	Aménités naturelles	Chemin de la Grange	Limeil-Brévannes
Cimetière de Créteil	Lieux de culte	74 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassini	Créteil
Eglise Saint-Martin de Limeil-Brévannes	Lieux de culte	20 Ter Avenue de Verdun	Limeil-Brévannes
Mosquée de Sahaba de Créteil	Lieux de culte	4 rue Jean Gabin	Créteil
Eglise Saint-Germain d'Auxerre	Lieux de culte	5 rue de l'Église	Santenay
Cathédrale Notre-Dame de Créteil	Lieux de culte	2 rue Pasteur Vallery Radot	Créteil
Église Saint-Léger	Lieux de culte	1 rue Mercière	Boissy-Saint-Léger
Mosquée Essalam de Bonneuil-sur-Marne	Lieux de culte	6 avenue de Boissy	Bonneuil-sur-Marne
Eglise Notre-Dame d'Alfortville	Lieux de culte	46 rue Louis Blanc	Alfortville
Marché Villecresnes	Lieux de rassemblement	Rue Des Ecoles	Créteil
Marché Ormesson-sur-Marne	Lieux de rassemblement	59 Rue Jean Jaurès	Ormesson-sur-Marne
Brocante Ormesson-sur-Marne	Lieux de rassemblement	Avenue de Pince-Vent	Ormesson-sur-Marne
Stade Duvauchelle	Lieux de rassemblement	2 Rue Dominique Duvauchelle	Créteil
École Jean-Jacques Rousseau	Lieux de rassemblement	7 Boulevard Louis Boon	Sucy-en-Brie
Espace Jean-Marie Poirier	Lieux de rassemblement	1 Espl. du 18 Juin 1940	Sucy-en-Brie
Parc omnisport	Lieux de rassemblement	42 route de la Queue-en-Brie	Sucy-en-Brie
Stade Parc du Morbras	Lieux de rassemblement	1 Rue Antoine Baron	Sucy-en-Brie
Stade Paul Meyer	Lieux de rassemblement	39 rue de Paris	Sucy-en-Brie
Salle des fêtes, Marolles-en-Brie	Lieux de rassemblement	Place Charles de Gaulle	Marolles-en-Brie

Sources photos pages de couverture

Page de couverture

Cité des Choux, Créteil, source : auteurs, octobre 2019

Parc du Rancy, Bonneuil-sur-Marne, source : auteurs, octobre 2019

Ferme de Monsieur, Mandres-Les-Roses, source : Tourisme Val de Marne, consulté en décembre 2019

Créteil Soleil, Créteil, source : auteurs, janvier 2020

Château de Sucy, Sucy-en-Brie, source : Le Parisien, Créteil, source: auteurs, consulté en décembre 2019

Crazy Park, Bonneuil-sur-Marne, source : auteurs, octobre 2019

Closerie Falbala, Périgny-sur-Yerres, source : auteur, octobre 2019

Eglise Saint-Paul-Saint-Pierre, Chennevières-sur-Marne, source : Wikipedia, consulté en décembre 2019

Rivière de l'Yerres à Périgny, source : auteurs, novembre 2019

Médiathèque Nelson Mandela, Créteil, source : Urbaine Fayat, consulté en décembre 2019

Couverture Les grands paysages de GPSEA

1. Vue aérienne des pavillons à Marolles-en-Brie, source : Marolles-en-Brie, consulté en décembre 2019

2. Production horticole à Mandres-Les-Roses, source : GPSEA, consulté en décembre 2019

3. Champs sur le plateau Briard, source : Wikipedia, consulté en décembre 2019

Couverture Les lieux de loisirs et de promenade

1. Rivière de l'Yerres à Périgny, source : auteurs, novembre 2019

2. Plaine des Bordes, source : Val de Marne consulté en décembre 2019

3. Bras du Chapitre, source : US Canoë-Kayak, consulté en décembre 2019

4. Cours du Réveillon à Santeny, source : auteurs, septembre 2019

5. Parc Beauséjour, à Mandres-Les-Roses, source : Les jardiniers de Beauséjour

6. Parc du Rancy à Bonneuil, source : auteurs, septembre 2019

7. Bords de Marnes de Créteil, source : auteurs, novembre 2019

8. Parc municipal de sports de Sucy-en-Brie, source : Google Street

9. Parc du Morbras, Sucy-en-Brie, source : Val de Marne

Couverture Lieux de rassemblement et repères urbains quotidiens

1. Crazy Park, Bonneuil-sur-Marne, source : auteur, novembre 2019

2. Espace culturel Jean-Marie Poirier, Sucy-en-Brie, source : auteur, novembre 2019

3. Lac de Créteil, source : ville de Créteil, consulté en décembre 2019

4. Stade Paul Meyer, Sucy en Brie, source : vga rugby, consulté en décembre 2019

5. Créteil Soleil, Créteil, source : auteurs, novembre 2019

6. Terrain de pétanque, Boissy-Saint-Léger, source : ville data, consulté en décembre 2019

7. Collège Simone Veil, Mandres les Roses, source : collège Simone Veil, consulté en décembre 2019

8. Place Salvador Allende, Créteil, source : ville de Créteil, consulté en décembre 2019

9. Parc du Morbras, Sucy-en-Brie, source : Val de Marne, consulté en décembre 2019

Couverture Lieux culturels

1. Conservatoire Marcel Dadi, Créteil, source : ville de Créteil, consulté en décembre 2019
2. Closerie Falbala, Périgny-sur-Yerres, source : auteurs, octobre 2019
3. Château des Tourelles, Le Plessis-Trévisé, source : 94.citoyens, consulté en décembre 2019
4. Conservatoire Émile Vilain, Chennevières-sur-Marne, source : conservatoire de Chennevières, consulté en décembre 2019
5. Médiathèque Nelson Mandela, Créteil, source : Urbaine Fayat, consulté en décembre 2019
6. Le POC, Alfortville, source : 94.agenda.culturel, consulté en décembre 2019
7. Espace Jean-Ferrat, Créteil, source : ville de Créteil, consulté en décembre 2019
8. Ferme du Grand Val, Sucy-en-Brie, source : ville de Sucy, consulté en décembre 2019
9. Château de Sucy-en-Brie, source : paris étudiant, consulté en décembre 2019

Couverture Lieux historiques

1. Château de Sucy, Sucy-en-Brie, source : paris étudiant, consulté en décembre 2019
2. Château des Tourelles, Le Plessis-Trévisé, source : 94.citoyens, consulté en décembre 2019
3. Château d'Ormesson, Ormesson, source : Val-de-Marne Tourisme, consulté en décembre 2019
4. Hôpital Émile Roux Limeil-Brévannes, source : monumentum, consulté en décembre 2019
5. Ferme de Monsieur, Mandres-les-Roses, source : Val-de-Marne Tourisme, consulté en décembre 2019
6. Château du Piple, Boissy-Saint-Leger, source : monumentum, consulté en décembre 2019
7. Ancienne gare, Chennevières-sur-Marne, source : Petit Patrimoine, consulté en décembre 2019
8. Fort de Champigny, Chennevières-sur-Marne, source : petit patrimoine, consulté en décembre 2019
9. Château du Rancy, Bonneuil-sur-Marne, source : Wikipedia, consulté en décembre 2019

Couverture Lieux de culte

1. Église Saint-Nicolas, La Queue-en-Brie, source : musée du patrimoine, consulté en décembre 2019
2. Église Notre-Dame d'Alfortville, Alfortville, source : chantier du cardinal, consulté en décembre 2019
3. Église Saint-Martin, Sucy-en-Brie, source : monumentum, consulté en décembre 2019
4. Église Saint-Léger, Boissy-Saint-Leger, source : tourisme Val de Marne, consulté en décembre 2019
5. Église Saint Philippe et Saint Jacques, Noisieu, source : messe info, consulté en décembre 2019
6. Église Notre-Dame de l'Assomption, Villecresnes, source : tourisme Val de Marne, consulté en décembre 2019
7. Église Saint Christophe, Créteil, source : montjoye, consulté en décembre 2019
8. Église Saint Paul-Saint-Pierre, Chennevières-sur-Marne, source : Wikipedia, consulté en décembre 2019
9. Mosquée Sahaba, Créteil, source : mosquée-sahaba, consulté en décembre 2019

Table des matières

Avant-propos	3
Remerciements	3
1. Un portrait patrimonial pour un territoire en quête d'identité	4
1.1 Enjeux	4
1.2 Le portrait: un regard sur les différents traits du territoire	4
2. Méthodologie adoptée	6
2.1 Une méthodologie construite selon la définition du patrimoine : entre vécu et institutionnel	6
2.2 Recherches sur l'histoire du territoire	7
2.3 Entretiens relatifs au patrimoine institutionnel	7
2.4 Enquêtes relatives au patrimoine vécu	8
2.5 Panel et profil des enquêtés	8
2.6 Une structuration par thématiques	8
3. Présentation des fiches thématiques	9
3.1 Les grands paysages de GPSEA	9
3.2 Entretiens relatifs au patrimoine institutionnel	9
3.3 Lieux de rassemblement et repères urbains quotidiens	9
3.4 Lieux culturels	9
3.5 Lieux d'intérêt historique	9
3.6 Lieux de culte	10
Les grands paysages	13
Introduction	15
1. Un paysage urbain polymorphe	17
1.1 Un tissu urbain aggloméré dans le Nord-Ouest du territoire	18
1.2 Le deuxième arc urbanisé qui va de Bonneuil-sur-Marne au Plessis-Trévisé	19
1.3 Les centres-bourgs anciens	20
1.4 Les milieux "rurbains" (pavillonnaires)	21
2. Un territoire modelé par les paysages naturels	22
2.1 Les espaces naturels aménagés et préservés	22
2.2 Un territoire dessiné par le réseau hydrique	23
3. Un territoire façonné par les paysages ruraux	25
3.1 Un territoire de production agricole	25
3.2 Des serres en série : production horticoles et maraîchères	25
3.3 Les espaces communaux ruraux	26
A retenir	27

Les lieux de loisirs et de promenade dans les espaces naturels	29
Introduction	31
1. Les espaces naturels au service des pratiques de loisir	33
1.1 Des espaces propices au lien social	33
1.2 Des lieux favorables aux activités physiques et sportives	34
2. La valorisation des lieux d'aménités naturelles sur le territoire	35
2.1 L'aménagement des espaces naturels destinés aux pratiques de loisirs	35
2.2 Des espaces naturels à mettre en valeur	37
A retenir	39
Lieux de rassemblement et repères urbains quotidiens	41
Introduction	43
1. Des lieux de rassemblement impulsés par les collectivités locales	45
1.1 Parcs et places publiques : pensés et conçus comme lieux d'interactions sociales	45
1.2 Des évènements réguliers : vecteurs de lien social	46
2. Des espaces investis par la population	47
2.1 Des lieux de rassemblement sont façonnés spontanément par les utilisateurs	47
2.2 Lieux de centralité : stades et centres commerciaux	47
A retenir	49
Lieux culturels	51
Introduction	53
1. Les lieux culturels au service de l'identité et de la qualité de vie des usagers	55
1.1 Une identité qui se construit à différentes échelles	55
1.2 Du rôle social des équipements culturels à l'opportunité paysagère	56
2. Complémentarité entre patrimoine vécu et institutionnalisé	58
2.1 De nouveaux symboles du paysage culturel de GPSEA	58
2.2 Un patrimoine culturel parfois sous-exploité	60
2.3 Lieux aux qualités architecturales reconnues	61
3. (Re)valoriser le patrimoine pour développer la culture	64
3.1 Des exemples de reconversions et de revalorisation réussies	64
3.2 Des lieux du territoire délaissés à fort potentiel	65
A retenir	67

Lieux d'intérêt historique	69
Introduction	71
1. La conservation du bâti et le changement définitif de fonction	73
1.1 Des bâtiments administratifs : un ancrage dans l'identité du territoire	73
1.2 Des bâtiments dédiés aux loisirs : un patrimoine pleinement vécu par les usagers	73
2. La conservation de la fonction des lieux, comme témoin de l'identité historique	74
2.1 Les modalités d'insertion du lieu d'intérêt historique dans l'espace urbain	74
2.2 L'utilisation ponctuelle du lieu d'intérêt historique en faveur de la promotion d'événements culturels	76
A retenir	77

Lieux de culte	79
Introduction	81
1. Les qualités architecturales des lieux de culte	83
1.1 Une reconnaissance institutionnelle	83
1.2 Une reconnaissance des usagers	83
2. Les pratiques socioculturelles associées aux lieux de culte	85
2.1 Des lieux de culte vecteurs de sociabilité	85
2.2 Les interventions publiques d'accompagnement et de soutien envers les lieux de culte	86
A retenir	87

Conclusion	89
Annexes	92

Portrait Patrimonial
Paysager, Urbain et Architectural
Grand Paris Sud Est Avenir